



**Skilled
Trades**
Ontario

**Métiers
spécialisés**
Ontario

Registre
de la norme de formation
par l'apprentissage

Technicien de Chemin de Fer

268R

2010

Norme de formation par l'apprentissage

La norme de formation par l'apprentissage (ou, ci-après, le « registre ») est un document remis aux apprentis qui signent un contrat d'apprentissage enregistré dans la province de l'Ontario à titre de rapport officiel de formation. Elle doit être utilisée par l'apprenti(e) et le (la) parrain (marraine) ou le (la) formateur(trice) pour orienter le processus de développement des compétences dans un métier particulier.

Votre formation d'apprenti(e)

- ✓ Assurez-vous de signer un contrat d'apprentissage avec votre parrain (marraine) et votre témoin auprès du Ministère du Travail, de l'Immigration, de la Formation et du Développement des compétences. Une fois votre contrat enregistré, vous en recevrez une copie pour vos dossiers.
- ✓ Informez le bureau de service local **immédiatement** de tout changement apporté à vos coordonnées ou à votre contrat d'apprentissage, surtout si vous changez de parrain (marraine).
- ✓ Examinez régulièrement le registre avec votre formateur(trice) et votre parrain (marraine) pour discuter de vos progrès, poser des questions, demander une rétroaction et faire **valider vos compétences**.
- ✓ Notez vos heures de travail avec exactitude.
- ✓ Lorsqu'une formation en classe est offerte, suivez-la.
- ✓ Faites des demandes pour obtenir les incitatifs financiers auxquels vous êtes admissible.



Remplir votre registre

- ✓ **Remplir le dossier du (de la) parrain (marraine)** – Un formulaire doit être rempli pour chaque parrain (marraine) ou formateur(trice) avec lequel vous travaillez pendant votre apprentissage
- ✓ **Confirmer la validation de toutes les compétences**
 - **Vous et votre formateur(trice)** devez valider chaque compétence exigée pour confirmer que vous l'avez acquise.

Les cases ombrées de votre registre indiquent qu'il s'agit de compétences facultatives qui n'ont pas besoin d'être attestées par votre formateur(trice) ou votre parrain (marraine). On vous encourage toutefois à acquérir ces compétences dans le cadre de votre formation.

- ✓ **Confirmer la validation de l'ensemble complet de compétences**
 - Après la validation, par vous et votre formateur(trice), de toutes les compétences incluses dans un ensemble de compétences, votre parrain (marraine) doit apposer sa signature à l'**Annexe C – « Validation de l'ensemble de compétences pour le (la) parrain (marraine) »** pour confirmer que vous avez acquis les compétences de chacun des ensembles.

Ce document est la propriété de l'apprenti(e) dont le nom figure à l'intérieur et atteste officiellement sa formation. Pour obtenir plus de renseignements sur votre apprentissage, lisez l'intérieur du verso de la couverture.



Nom de l'apprenti(e) : _____

Adresse : _____

Numéro de téléphone : _____

Adresse courriel : _____

Métier : _____

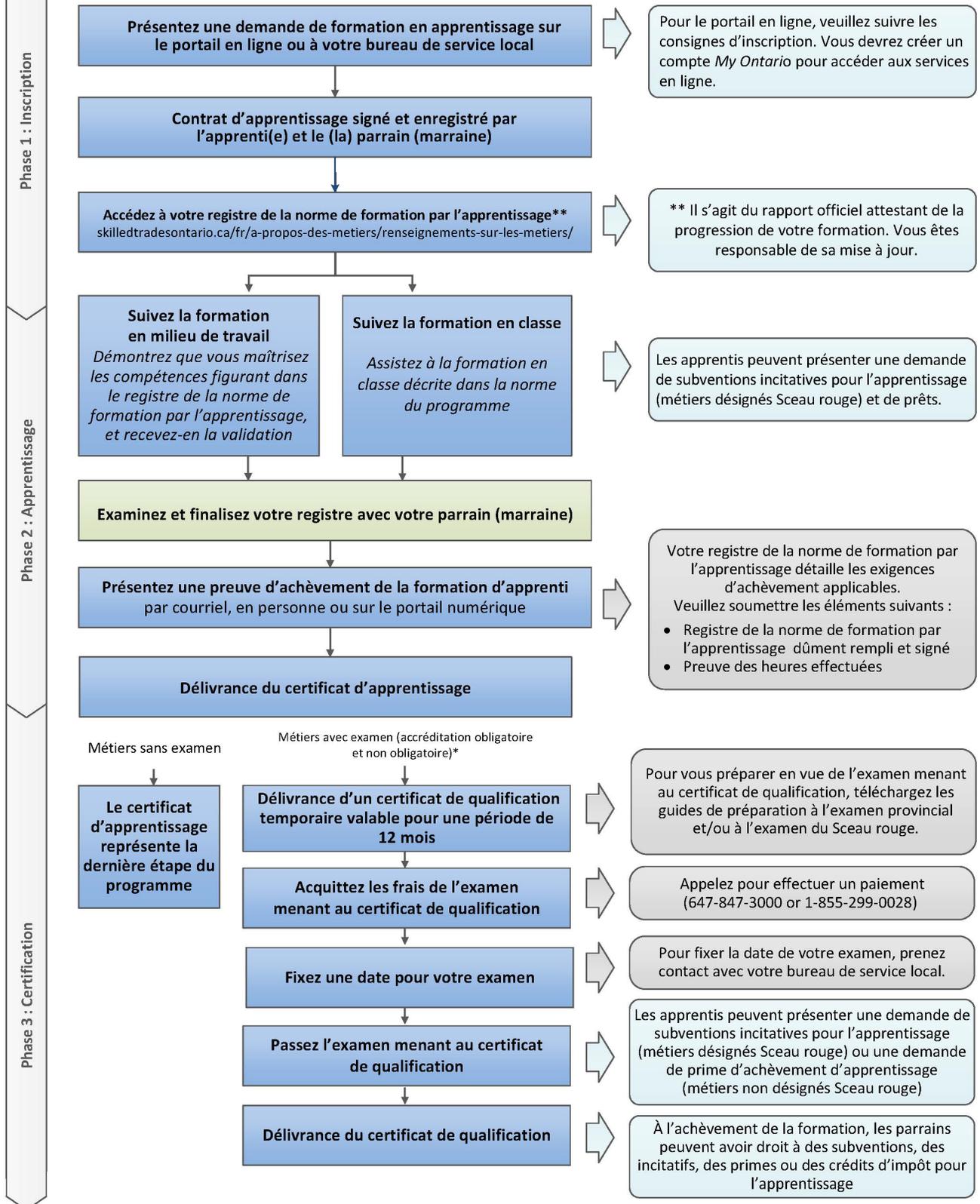
N° du contrat d'apprentissage (pour les métiers à accréditation obligatoire et non obligatoire) :

N° de compte MSO (pour les métiers à accréditation obligatoire uniquement) :

Ce document est la propriété de l'apprenti(e) dont le nom figure à l'intérieur et atteste officiellement sa formation.

Pour toute question concernant l'utilisation de ce registre ou votre programme d'apprentissage, veuillez contacter votre bureau de service local (voir l'Annexe D de ce cahier) ou la ligne d'assistance d'Emploi Ontario au : 1-800-387-5656.

Parcours d'apprentissage vers le certificat de qualification



* Pour obtenir une liste des métiers assujettis à un examen de certification, veuillez consulter le skilledtradesontario.ca/fr/

Version préliminaire : 2022-06-07

Table des matières

Avant-propos : Objet et modalités du contrat d'apprentissage enregistré.....	1
Ressources propres au métier.....	2
Méthodologie - Élaboration des normes	2
Introduction au registre	3
Rôles et responsabilités.....	4
Rôles et responsabilités des apprentis	5
Rôles et responsabilités des parrains et des formateurs	6
Santé et sécurité.....	7
Résumé du programme d'apprentissage et directives connexes	11
Champ d'exercice	11
Directives du programme.....	11
Exigences du programme	13
Classification comme métier à accréditation obligatoire ou non obligatoire.....	13
Résumé de Compétences pour réussir.....	13
Norme de rendement	14
Formation des apprentis : conseils à l'intention des apprentis, des parrains et des formateurs	15
Avis de collecte de renseignements personnels	18
Liste de formateurs	19
5570 Pratiques Et Méthodes De Travail Sécuritaires	20
5571 Compétences Professionnelles.....	27
5573 Manutentionner Des Matériaux.....	42
5574 Entretenir Les Bogies	50
5575 Entretenir Les Châssis	60
5576 Entretenir Les Freins	67
5577 Entretenir Les Dispositifs De Sécurité Des Wagons.....	74
5578 Effectuer Des Inspections De Sécurité Et D'entretien.....	85
5579 Entretenir Les Caisses Des Wagons	91
5580 Entretenir Les Voitures De Chemin De Fer	96
Description de l'ensemble de compétences.....	96
Apprenti(e).....	106
Prêt(e) à passer l'examen?.....	109
Directives pour consigner un changement de parrain.....	110
Dossier du (de la) parrain (marraine) n° 1	111

Changement du dossier du (de la) parrain (marraine) n° 2.....	112
Changement du dossier du (de la) parrain (marraine) n° 3.....	113
Changement du dossier du (de la) parrain (marraine) n° 4.....	114
Annexe A – Directives relatives à l’attestation de fin d’apprentissage	115
Annexe B – Attestation de fin d’apprentissage	116
Annexe C – Validation des ensembles de compétences pour les parrains (marraines)	117
Annexe D – Bureaux de service locaux en Ontario	118
Diagramme Profil d'Analyse des Compétences (PAC)	i

Remarque : Cette norme a été révisée pour refléter l'identité visuelle de Métiers spécialisés Ontario (MSO) qui a remplacé l'Ordre des métiers de l'Ontario le 1er janvier 2022. Le contenu de la présente norme peut faire référence à l'ancienne organisation ; toutefois, tous les renseignements ou le contenu propres au métier demeurent pertinents et exacts selon la date de publication originale.

Veillez consulter le site Web de MSO : skilledtradesontario.ca/fr/ pour obtenir les renseignements les plus exacts et les plus récents. Pour obtenir des renseignements sur la loi LOPMS et ses règlements, veuillez consulter le site de perspectives dans les métiers spécialisés (Loi de 2021 ouvrant des), L.O. 2021, chap. 28 - Projet de loi 288 (ontario.ca)LOPMS.

Toute mise à jour de cette publication est accessible en ligne; pour télécharger ce document en format PDF, cliquez sur le lien suivant : MétiersspécialisésOntario.ca

© 2022, Métiers spécialisés Ontario. Tous droits réservés. Aucune partie de cette publication ne peut être reproduite sous quelque forme que ce soit sans l'autorisation préalable de Métiers spécialisés Ontario.

Maintenu avec le transfert à Métiers spécialisés Ontario, 2010 (V100)

Avant-propos : Objet et modalités du contrat d'apprentissage enregistré

Objet :

- Avant d'entreprendre les activités officielles d'apprentissage, l'apprenti(e), le (la) parrain (marraine) et un témoin sont tenus de signer un contrat d'apprentissage.
- Le contrat d'apprentissage que vous avez signé est un document juridique important qui décrit vos responsabilités en tant qu'apprenti(e) et celles de votre parrain (marraine).
- Une fois enregistré, ce contrat marque le début de l'entente officielle entre l'apprenti(e), le (la) parrain (marraine) et le Ministère.
- Pour les métiers à accréditation obligatoire, le document d'enregistrement de l'apprentissage doit être accessible pendant le travail.

L'apprenti(e) convient :

- **D'informer le bureau de service local de tout changement de coordonnées ou de parrain dans les sept jours;**
- De suivre les directives licites du (de la) parrain (marraine) et du (de la) formateur(trice) et de faire tout en son pouvoir pour acquérir les compétences énoncées dans le registre du métier, qui font partie du programme d'apprentissage du métier établi par Métiers spécialisés Ontario;
- D'obtenir auprès du (de la) parrain (marraine) et des formateurs la confirmation écrite de la satisfaction des exigences énoncées dans le registre du métier.
- Lorsque vous recevez une « offre de formation en classe », confirmez votre participation en suivant les consignes de l'offre. À défaut de le faire, vous risquez de perdre la possibilité de suivre vos cours, ce qui retarderait l'achèvement de votre apprentissage.

Le (la) parrain (marraine) convient :

- De s'assurer que l'apprenti(e) suit la formation nécessaire dans le cadre du programme d'apprentissage du métier établi par Métiers spécialisés Ontario;
- De suivre les progrès réalisés dans le cadre de la formation avec l'apprenti(e) et avec les formateurs lorsque le (la) parrain (marraine) et le (la) formateur(trice) ne sont pas la même partie.
- De libérer son apprenti(e) de son travail pour qu'il ou elle puisse suivre une formation en classe sans en être pénalisé(e);
- De maintenir le ratio compagnon/apprenti pour votre métier, le cas échéant;
- De suivre les progrès de ses apprentis;
- De s'assurer que les formateurs confirment par écrit que l'apprenti(e) a acquis chaque compétence énoncée dans le registre du métier;
- De contacter le Ministère en cas de changement dans sa capacité à assurer la formation, dans ses coordonnées ou dans le statut de l'apprenti(e) dans le cadre du programme.

Ressources propres au métier	Lien
Programme du Sceau rouge	www.sceau-rouge.ca
Apprentissage en Ontario	https://www.ontario.ca/fr/page/lapprentissage-en-ontario
Emploi Ontario	ontario.ca/fr/page/emploi-ontario
Service Canada	www.servicecanada.gc.ca
<i>Loi de 2021 ouvrant des perspectives dans les métiers spécialisés</i>	Loi de 2021 ouvrant des perspectives dans les métiers spécialisés, L.O. 2021, ch. 28 - Projet de loi 288 (ontario.ca)
Ministère du Travail, de l'Immigration, de la Formation et du Développement des compétences	ontario.ca/fr/page/ministere-du-travail-de-la-formation-et-du-developpement-des-competences
Guide de préparation à l'examen	Ressources pour l'examen – Métiers spécialisés Ontario
Zone compétences (Passeport-compétences de l'Ontario)	http://zonecompetences.ca/

**Veuillez noter que tous les liens sont valides au moment de la publication*

Méthodologie - Élaboration des normes

Une norme est élaborée avec un large groupe de représentants du métier qui forment le groupe de travail initial. Il s'agit d'experts en la matière, de gens de métier, d'instructeurs et d'employeurs issus d'un échantillon représentatif du secteur ou de l'industrie et possédant diverses années d'expérience professionnelle dans le domaine. Ce groupe de travail examine, élabore et recommande la révision du contenu de la norme. Son rôle consiste également à harmoniser et à mettre à jour d'autres contenus de soutien pour le produit.

Le processus de validation constitue une partie essentielle de l'élaboration de la norme. C'est l'occasion pour un groupe représentatif plus large du secteur de fournir sa rétroaction sur le contenu du projet de norme. Ce processus est mené de différentes manières et peut inclure l'envoi d'un sondage ou du document provisoire (ou des deux) directement au secteur. Les commentaires reçus sont examinés par le groupe de travail, et les modifications nécessaires sont apportées sur la base d'un consensus.

Introduction au registre

Ce registre « en milieu de travail » constitue la norme de formation pour Technicien de Wagons de Chemin de Fer 268R; il a été élaboré par Métiers spécialisés Ontario en consultation avec des représentants de l'industrie. Il met en évidence toutes les compétences associées au métier et nécessaires à son apprentissage.

Le registre est divisé en ensembles de compétences, qui contiennent à leur tour des compétences spécifiques. Ces ensembles de compétences et compétences sont présentés sous forme d'énoncés qui décrivent ce que l'apprenti(e) doit accomplir et selon quelle norme, afin d'être considéré(e) comme ayant acquis la compétence en question.

La démonstration de ces compétences est consignée dans le registre. Une fois les compétences acquises, c'est par la validation des compétences ainsi que l'achèvement des exigences du programme de formation en classe ou l'équivalent que l'apprenti(e) achève son programme d'apprentissage et qu'il ou elle reçoit son certificat d'apprentissage.

Le (la) parrain (marraine) ou le (la) formateur(trice) et l'apprenti(e) doivent valider et dater l'acquisition de chaque compétence par l'apprenti(e). Toutefois, si une compétence est ombrée, cela signifie qu'elle est facultative et qu'elle n'a pas besoin d'être validée, bien qu'elle ait été définie comme faisant partie du champ d'exercice du métier.

Toutes les pratiques décrites dans cette norme doivent être exécutées par l'apprenti(e) selon les critères spécifiques identifiés. En général, les normes de performance pour ce métier doivent être exécutées conformément à tous les codes et normes juridictionnels applicables et toutes les normes de santé et de sécurité doivent être respectées et observées. Il s'agit notamment des éléments suivants :

- Lois et règlements sur la santé et la sécurité au travail;
- Autres lois, règlements, codes et normes applicables;
- Meilleures pratiques de l'industrie;
- Politiques et procédures de l'entreprise.

Les renseignements présentés dans la présente norme étaient, à notre connaissance, à jour au moment de leur impression et destinés à une utilisation générale. Veuillez consulter le site Web de Métiers spécialisés Ontario à l'adresse suivante afin d'obtenir les renseignements les plus précis et à jour : www.skilledtradesontario.ca/fr/

Rôles et responsabilités

Conformément à la [Loi de 2021 ouvrant des perspectives dans les métiers spécialisés \(LOPMS\)](#)

Métiers spécialisés Ontario (MSO) est responsable de ce qui suit :

- Établissement et maintien des qualifications;
- Établissement de programmes d'apprentissage et d'autres programmes de formation, y compris des normes de formation, des normes de programme et des examens de certification;
- Délivrance de certificats aux fins de la Loi, par exemple des certificats de qualification;
- Tenue d'un registre public pour les métiers à accréditation obligatoire, à l'adresse skilledtradesontario.ca/fr/registre-public/;
- Détermination de l'équivalence de l'expérience et des qualifications obtenues par les candidats au certificat de qualification qui n'ont pas réalisé d'apprentissage par rapport à celles obtenues en réalisant un apprentissage (évaluations d'équivalence professionnelle);
- Promotion des métiers spécialisés et réalisation de travaux de recherche;
- Réalisation de recherches et détermination des métiers devant être prescrits comme tels aux fins de la Loi, et formulation de recommandations sur ces questions au ministre.

Le ministère du Travail, de l'Immigration, de la Formation et du Développement des compétences (MTIFDC) a les responsabilités suivantes :

- Classification des métiers comme métiers à accréditation obligatoire;
- Prescription des champs d'exercice des métiers;
- Approbation des personnes pouvant fournir une formation en classe dans le cadre des programmes d'apprentissage (ARF);
- Enregistrement des contrats d'apprentissage;
- Délivrance d'un certificat d'apprentissage aux personnes qui terminent avec succès un programme d'apprentissage;
- Administration des examens, y compris les examens de certification;
- Promotion des métiers spécialisés et réalisation de travaux de recherche;
- Exercice des autres pouvoirs, devoirs et fonctions prévus par la Loi ou les règlements.

Pour toute question liée à votre contrat d'apprentissage enregistré ou à l'achèvement de votre apprentissage, vous devez communiquer avec votre bureau de service local.

Rôles et responsabilités des apprentis

Un(e) apprenti(e) est une personne ayant conclu un contrat d'apprentissage enregistré (se reporter à l'avant-propos : « Objet et modalités du contrat d'apprentissage », page 1) avec un parrain (une marraine) pour recevoir une formation dans un métier dans le cadre d'un programme d'apprentissage établi par Métiers spécialisés Ontario. À titre d'apprenti(e), vous avez certains rôles et certaines responsabilités à assumer tout au long de votre programme d'apprentissage :

1. En tant qu'apprenti(e), vous avez signé un contrat d'apprentissage et avez conclu un contrat avec le ministère du Travail, de l'Immigration, de la Formation et du Développement des compétences et votre parrain (marraine).
2. Si vous êtes inscrit(e) en tant qu'apprenti(e) dans un métier à accréditation obligatoire, votre nom figurera automatiquement au registre public de Métiers spécialisés Ontario.
3. Vous devez informer le personnel de votre bureau de service local de toute modification aux renseignements suivants :
 - L'adresse de votre parrain (marraine);
 - Vos nom et adresse;
 - Le nom de votre parrain (marraine), notamment s'il s'agit d'un nouvel emploi avec un(e) nouveau (nouvelle) parrain (marraine).
4. À titre d'apprenti(e), vous devez acquérir les compétences ou les ensembles de compétences établis dans le présent registre (énoncés à la section « Admissibilité à l'attestation de fin d'apprentissage » du présent document), qui doivent ensuite être signés et datés par vous ainsi que par votre formateur(trice).
5. Une fois que vous avez démontré que vous maîtrisez toutes les compétences obligatoires et que vous avez reçu la validation de votre parrain (marraine) ou formateur(trice) pour chaque compétence, vous devez faire remplir et signer le formulaire de validation des ensembles de compétences par votre parrain (marraine) actuel(le).
6. Présentez votre registre à votre bureau de service local.
7. Présentez votre attestation de fin d'apprentissage (voir l'Annexe B), ainsi que votre registre autorisé, à votre bureau de service local.

Rôles et responsabilités des parrains et des formateurs

Les **parrains** doivent s'assurer que toutes les modalités du contrat d'apprentissage enregistré sont respectées. En vertu du contrat d'apprentissage enregistré, ils doivent veiller à ce que les apprentis reçoivent la formation exigée dans le cadre d'un programme d'apprentissage. À titre de signataires de ce contrat, ils sont désignés comme « signataires autorisés » de la validation des ensembles de compétences de l'apprenti(e) et sont tenus de confirmer l'acquisition de chaque ensemble de compétences en apposant leur signature dans la case appropriée. Certains parrains peuvent également jouer le rôle de formateur.

Un(e) **formateur(trice)** est une personne qui surveille l'exécution d'une tâche et qui établit les attentes et les pratiques auxquelles l'apprenti(e) doit se conformer en milieu de travail.

Dans les métiers à accréditation obligatoire, un(e) formateur(trice) doit détenir un certificat de qualification valide et être inscrit(e) auprès de Métiers spécialisés Ontario.

Dans les métiers à accréditation non obligatoire, un(e) formateur(trice) est une personne qui remplit l'une ou l'autre des conditions suivantes :

- Détenir un certificat de qualification;
- Détenir un certificat d'apprentissage du métier; ou
- Avoir terminé la formation en milieu de travail (compétences et/ou heures d'apprentissage, selon le cas) et la formation en classe du programme d'apprentissage du métier;
- Posséder une expérience en milieu de travail équivalente au programme d'apprentissage, ainsi que les compétences décrites dans le registre.

La compétence signifie être capable de donner un rendement conforme à la norme requise (voir « *Introduction au registre* »). Les formateurs/parrains et les apprentis doivent valider et dater les compétences acquises avec succès dans le registre. Le registre sert à documenter ces réalisations.

Les formateurs doivent apposer leur signature en se fondant sur leur évaluation et leur jugement professionnel indiquant que les apprentis ont acquis les compétences décrites ci-dessus. La signature du (de la) formateur(trice) ne constitue pas une garantie générale ou une garantie du comportement futur de l'apprenti(e).

Les parrains qui participent à ce programme de formation sont désignés comme signataires autorisés et sont tenus de confirmer l'acquisition de chaque ensemble de compétences en apposant leur signature dans la case appropriée.

Santé et sécurité

Les méthodes et les conditions de travail sécuritaires, la prévention des accidents et la préservation de la santé revêtent une importance primordiale dans le cadre des programmes d'apprentissage en Ontario. Ces responsabilités sont partagées et exigent les efforts conjoints du gouvernement, des parrains, des employeurs, des superviseurs, des travailleurs, des apprentis et du public pour atteindre l'objectif de rendre les lieux de travail de l'Ontario plus sécuritaires.

La [Loi sur la santé et la sécurité au travail](#) (LSST) nous fournit le cadre juridique et les outils pour le faire. Elle énonce les droits et les devoirs de toutes les parties en milieu de travail, confiant à l'employeur la responsabilité ultime de la santé et de la sécurité des travailleurs (en l'occurrence les apprentis) en veillant à ce que des procédures, des contrôles et une formation soient établis pour faire face aux risques professionnels. En conséquence, il est impératif que toutes les parties soient conscientes des circonstances qui peuvent causer une blessure, une maladie ou un préjudice. On peut créer des expériences d'apprentissage et des milieux sécuritaires en contrôlant les variables et les comportements qui peuvent causer un accident, une blessure ou une maladie, ou y contribuer.

On rappelle au (à la) parrain (marraine) qui n'est pas l'employeur que ce dernier a des responsabilités juridiques en matière de santé et de sécurité envers l'apprenti(e) qui est son employé(e). Le (la) parrain (marraine) doit encourager les habitudes de travail sécuritaires et le respect des exigences de l'employeur en matière de santé et de sécurité au travail.

Il est généralement reconnu qu'une attitude positive à l'égard de la sécurité en conjonction avec de bonnes compétences en santé et sécurité contribue à un environnement sans accident. Une saine attitude envers la prévention des accidents est bénéfique à tous.

Les travailleurs et les apprentis peuvent être exposés à une multitude de dangers et, par conséquent, doivent connaître la *Loi sur la santé et la sécurité au travail* et ses règlements.

Le système de responsabilité interne :

L'un des principaux objectifs de la *Loi sur la santé et la sécurité au travail* (LSST) est de faciliter la mise en place d'un solide système de responsabilité interne (SRI) au travail. À cette fin, la LSST énonce les obligations des employeurs, des superviseurs, des travailleurs, des apprentis, des constructeurs et des propriétaires de lieux de travail.

La conformité des parties en milieu de travail à leurs obligations juridiques respectives est essentielle à l'établissement d'un solide SRI dans le milieu de travail.

En termes simples, le SRI signifie que tout le monde au travail a un rôle à jouer pour assurer la sécurité et la santé dans les lieux de travail. Les travailleurs et les apprentis en milieu de travail qui constatent un problème de santé et de sécurité, comme un danger ou une infraction à la LSST en milieu de travail, ont l'obligation juridique de signaler la situation à l'employeur ou à un superviseur. Les employeurs et les superviseurs sont, à leur tour, tenus de résoudre ces situations et d'informer les travailleurs de tout danger dans le cadre de leur travail.

Le SRI encourage un milieu de travail sain et sécuritaire. En plus de la conformité des parties en milieu de travail à leurs obligations juridiques, le SRI est appuyé par des politiques et des programmes de santé et de sécurité bien définis, y compris la conception, le contrôle, la surveillance et la supervision du travail effectué.

Rôles et responsabilités en vertu de la *Loi sur la santé et la sécurité au travail*

Les responsabilités de l'employeur comprennent, entre autres, ce qui suit :

- Former, informer et superviser les travailleurs et les apprentis afin de protéger leur santé et leur sécurité;
- Nommer des personnes compétentes comme superviseurs;
- Informer un(e) travailleur(euse), un(e) apprenti(e) ou une personne en autorité de tout danger existant dans le lieu de travail et les former à la manipulation, à l'entreposage, à l'utilisation, à l'élimination et au transport de tout matériel, substance, outil, matériau, etc.;
- Prendre toutes les précautions raisonnables dans les circonstances pour la protection d'un(e) travailleur(euse) ou d'un(e) apprenti(e);
- Dans les lieux de travail où plus de cinq travailleurs sont régulièrement employés, préparer et afficher une politique écrite en matière de santé et de sécurité au travail et mettre sur pied et maintenir un programme pour sa mise en œuvre;
- Préparer et afficher des politiques sur la violence et le harcèlement au travail et élaborer des programmes à l'appui de ces politiques;
- S'assurer que tous les travailleurs et apprentis connaissent les lois, les règlements, les codes et les normes applicables afin que les exigences à respecter soient claires pour tous les travailleurs et apprentis.

Les responsabilités du formateur/superviseur comprennent, entre autres, ce qui suit :

- S'assurer que le (la) travailleur(euse) ou apprenti(e) travaille en conformité avec la loi et ses règlements;
- S'assurer que tout équipement, dispositif de protection ou vêtement requis par l'employeur est utilisé ou porté par le (la) travailleur(euse) ou l'apprenti(e);
- Aviser un(e) travailleur(euse) ou un(e) apprenti(e) de tout danger potentiel ou réel pour la santé ou la sécurité connu du superviseur;
- Prendre toutes les précautions raisonnables dans les circonstances pour la protection des travailleurs.

Les responsabilités du (de la) travailleur(euse) ou de l'apprenti(e) comprennent, entre autres, ce qui suit :

- Travailler en conformité avec la Loi et ses règlements;
- Utiliser ou porter tout matériel, dispositif de protection ou vêtement exigé par l'employeur;
- Signaler à l'employeur ou au superviseur tout matériel ou dispositif de protection manquant ou défectueux connu qui pourrait mettre en danger le travailleur ou un autre travailleur;
- Signaler tout danger ou toute infraction à la Loi ou à ses règlements à l'employeur ou au superviseur;
- Ne pas enlever ou rendre inefficace tout dispositif de protection exigé par l'employeur ou par les règlements;
- Ne pas utiliser ou faire fonctionner du matériel ou travailler d'une manière qui pourrait mettre en danger un travailleur.

Les trois droits des travailleurs et des apprentis

La LSST accorde aux travailleurs et aux apprentis trois droits fondamentaux :

1. Le droit d'être informés des dangers liés à leur travail et d'obtenir des informations, une supervision et des instructions pour protéger leur santé et leur sécurité sur le lieu de travail;
2. Le droit de participer à l'identification et à la résolution des problèmes de santé et de sécurité au travail par l'entremise d'un représentant en santé et sécurité ou d'un travailleur membre d'un comité mixte de santé et sécurité;
3. Le droit de refuser un travail qu'ils estiment dangereux pour leur santé et leur sécurité ou celles de tout autre travailleur sur le lieu de travail.

Pour les projets s'appliquant aux métiers de la construction, un constructeur est également identifié

Dans tous les projets, le constructeur est soit le propriétaire, soit une personne embauchée par le propriétaire.

L'objectif de la *Loi sur la santé et la sécurité au travail* est de confier à une seule personne l'autorité générale en matière de santé et de sécurité dans le cadre d'un projet. Cette personne est le constructeur du projet.

Le constructeur est la partie qui exerce le plus grand contrôle sur les aspects de santé et de sécurité de l'ensemble du projet; il est responsable en dernier ressort de la santé et de la sécurité de tous les travailleurs et apprentis. Le constructeur doit veiller à ce que tous les employeurs, apprentis et travailleurs du projet respectent la loi et ses règlements.

Les tâches du constructeur sont les suivantes :

- Veiller à l'application des mesures et des procédures prévues par la Loi et ses règlements;
- Veiller à ce que tous les employeurs, apprentis et travailleurs du projet respectent la Loi et ses règlements;
- Assurer la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs et des apprentis dans le cadre du projet.

Ministère du Travail, de l'Immigration, de la Formation et du Développement des compétences

Le ministère du Travail, de l'Immigration, de la Formation et du Développement des compétences effectue des inspections périodiques des lieux de travail pour s'assurer que les lois et règlements sur la sécurité sont respectés. Pour toute question, veuillez communiquer avec l'InfoCentre de santé et de sécurité au travail au 1-877-202-0008.

Résumé du programme d'apprentissage et directives connexes

Champ d'exercice

Le champ d'exercice du métier Technicien de Wagons de Chemin de Fer 268R est décrit à l'article 113 Règlement de l'Ontario 875/21 pris en application de la LOPMS et se lit comme suit :

1. Le champ d'exercice du métier de technicien de wagons de chemin de fer consiste notamment à inspecter, à réparer, à remplacer et à remettre à neuf des composants et des systèmes mécaniques ou structurels de wagons et de voitures.

Bien que le registre se fonde sur le champ d'exercice décrit dans le règlement (article 113 du Règlement de l'Ontario 875/21 pris en application de la LOPMS), il ne prétend ni augmenter ni modifier le champ d'exercice décrit dans le règlement.

Directives du programme

Durée de la formation en milieu de travail

L'industrie a établi qu'un(e) apprenti(e) doit suivre 7,280 heures de formation en milieu de travail pour acquérir les compétences professionnelles requises. Cette durée peut varier en fonction des circonstances.

Durée de la formation en classe

L'industrie a établi qu'un(e) apprenti(e) doit suivre 720 heures de formation en classe pour terminer le programme d'études associé au programme de formation.

Nbre total d'heures de formation

8,000 heures

Ratio compagnon-apprenti

Ratios recommandés par l'industrie :

Même si certains métiers régis par la LOPMS sont assujettis aux ratios compagnon-apprenti fixés par voie de règlement, ce métier n'en fait pas partie. **L'industrie a plutôt recommandé un ratio d'un compagnon (ou personnes considérées comme telles) pour un apprenti** pour que ce dernier reçoive une formation en milieu de travail adéquate dans le cadre de ce programme.

Exigences du programme

Classification comme métier à accréditation obligatoire ou non obligatoire

Règlements de la *Loi de 2021 ouvrant des perspectives dans les métiers spécialisés* et classification de chaque métier comme étant « à accréditation obligatoire » ou « à accréditation non obligatoire ». Ce métier est à accréditation non-obligatoire

Il incombe à l'apprenti(e) de remplir un dossier d'attestation de la formation, sous forme de registre. Le (la) parrain (marraine) et le (la) formateur(trice) doivent valider une fois que l'apprenti(e) a acquis les compétences liées au métier visé.

Résumé de Compétences pour réussir

Les Compétences pour réussir permettent aux gens de s'adapter à un monde en constant changement, afin de pouvoir travailler, apprendre et mieux vivre. Elles sont fondamentales pour l'acquisition d'autres compétences et très importantes pour des interactions sociales réussies. Ces compétences sont utiles à tout le monde, car elles aident les personnes à trouver un emploi, à progresser dans leur emploi actuel et à changer d'emploi, le cas échéant. Elles aident également les personnes à devenir des membres actifs de leur communauté et à réaliser un apprentissage réussi.

À la suite de recherches et de consultations approfondies, le gouvernement du Canada a lancé le nouveau modèle Compétences pour réussir, qui vient renouveler l'ancien cadre des compétences essentielles afin de mieux tenir compte des besoins du marché du travail actuel et futur.

Les profils de compétences essentielles propres aux professions sont disponibles en ligne. Ils seront mis à jour périodiquement aux fins d'harmonisation avec le nouveau modèle Compétences pour réussir que vous trouverez ici :

[modèle Compétences pour réussir.](#)

Norme de rendement

En général, la norme de rendement pour le métier de xx doit être exécutée, le cas échéant, selon et en conformité avec ce qui suit :

Normes de sécurité de l'industrie qui sont basées sur :

- Lois et règlements sur la santé et la sécurité au travail;
- Lois, règlements, codes et normes en vigueur sur le territoire (règlements municipaux, etc.);
- Politiques et procédures de l'entreprise;
- Toutes les spécifications des fabricants et les spécifications techniques applicables.

Autres certifications et formations suggérées ou requises

Bien qu'un apprenti reçoive une formation en santé, sécurité et dans des domaines spécifiques à son métier pendant son apprentissage, il est important de savoir qu'il peut également être nécessaire de suivre d'autres formations en santé et sécurité au travail, ainsi que de renouveler ou de mettre à jour des certifications au cours de sa carrière, avant d'effectuer de nouveaux types de travaux.

Formation des apprentis : conseils à l'intention des apprentis, des parrains et des formateurs

Conseils à l'intention des apprentis

N'oubliez pas que l'apprentissage est un processus qui prend du temps. Voici une liste de conseils et d'outils supplémentaires qui vous permettront de tirer le maximum de votre formation par l'apprentissage.

- Adoptez sans délai des procédures de travail sécuritaire afin de créer de bonnes habitudes;
- Utilisez votre registre comme journal de bord pour faire le suivi des compétences acquises;
- Examinez votre plan d'apprentissage avec votre conseiller(ère) en formation, votre formateur(trice) ou votre parrain (marraine);
- Discutez de vos besoins de formation avec votre formateur(trice) et/ou votre parrain (marraine);
- Écoutez les suggestions de votre formateur(trice);
- Posez des questions à votre formateur ou formatrice si vous n'êtes pas certain ou certaine de la compétence que vous devez acquérir ou des outils ou du matériel que vous devez utiliser pour effectuer votre travail;
- Faites preuve d'enthousiasme et adoptez de bonnes habitudes de travail;
- Une fois que vous avez démontré avoir acquis une compétence, validez-la avec votre formateur(trice).

Pour tirer le meilleur parti de cette expérience de mentorat, demandez à être exposé(e) à toute l'étendue du métier; rencontrez régulièrement votre parrain (marraine) ou votre formateur(trice) pour discuter de vos progrès, poser des questions et demander une rétroaction.

Conseils à l'intention des parrains

- Choisissez un(e) formateur(trice) qui a de bonnes aptitudes à la communication et qui travaille bien avec les autres.
- Assurez-vous que l'apprenti(e) travaille toujours sous la direction d'un formateur ou d'une formatrice qualifiée ou qu'il ou elle y a accès;
- Invitez-le (la) formateur(trice) à suivre des cours de perfectionnement (p. ex., programme de formation des formateurs, programmes à l'intention des mentors, etc.);
- Définissez des attentes claires et faites participer l'apprenti(e) et le (la) formateur(trice) à l'élaboration du plan d'apprentissage;
- Encouragez l'adoption d'habitudes de travail sécuritaires;
- Donnez du temps au (à la) formateur(trice) pour démontrer les compétences à l'apprenti(e);
- Donnez des occasions et du temps à l'apprenti(e) pour qu'il ou elle apprenne le métier;
- Veillez à ce que l'apprenti(e) reçoive la formation en milieu de travail diversifiée présentée dans ce document;
- Reconnaissez le bon rendement;
- Observez fréquemment;
- Donnez une rétroaction constructive et faites régulièrement des évaluations du rendement auxquelles participent l'apprenti(e) ainsi que le (la) formateur(trice);
- Servez-vous du registre comme d'un outil de suivi dans le cadre des évaluations régulières du rendement;
- Remplissez la validation des ensembles de compétences dès que l'apprenti(e) a démontré avoir acquis les compétences visées;
- Le contenu détaillé de chaque compétence ne constitue pas une liste inclusive; il s'agit plutôt d'une illustration de l'orientation voulue pour l'acquisition de chaque compétence.

Conseils à l'intention des formateurs

Les formateurs doivent veiller à ce que les apprentis acquièrent les compétences qui sont indiquées dans le présent document. Voici une liste de conseils et d'outils qui visent à aider les formateurs à superviser les apprentis :

- Faites preuve d'habitudes exemplaires de prudence au travail;
- Donnez des occasions et du temps à l'apprenti(e) pour qu'il ou elle apprenne le métier;
- Traitez les apprentis équitablement et avec respect;
- Examinez le registre avec l'apprenti(e) et mettez au point un plan d'apprentissage;
- Établissez des attentes claires et reconnaissez le bon rendement;
- Exposez les apprentis à toute la portée du métier en leur offrant une formation sur les compétences décrites dans le présent document;
- Encouragez l'apprenti(e) à poser des questions et répondez-y;
- Faites preuve de patience;
- Expliquez et démontrez les compétences;
- **Rencontrez régulièrement l'apprenti(e) pour discuter de ses progrès;**
- Donnez régulièrement de la rétroaction;
- Lorsque l'apprenti(e) a acquis des compétences, validez-les;
- Servez-vous du registre comme d'un guide pour évaluer les compétences dans chacun des domaines. En utilisant le registre, les formateurs pourront guider le processus et aider les apprentis à acquérir les compétences énoncées dans ce document.

La meilleure expérience de mentorat consiste à donner à l'apprenti(e) une formation et une exposition aussi complètes que possible à toute la portée du métier. Si cela n'est pas possible, aidez la personne à trouver d'autres moyens d'y parvenir.

Avis de collecte de renseignements personnels

1. À tout moment durant votre formation par l'apprentissage, on pourra vous demander de présenter ce registre à votre bureau de service local. Vous devrez produire l'attestation de fin d'apprentissage signée au bureau de service local afin de terminer votre programme. Le bureau de service local utilisera vos renseignements personnels pour administrer et financer le système de formation par l'apprentissage de l'Ontario, notamment pour confirmer que vous avez terminé votre apprentissage et pour délivrer votre certificat d'apprentissage.
2. Le bureau de service local communiquera des renseignements concernant la fin de votre programme d'apprentissage et votre certificat d'apprentissage à Métiers spécialisés Ontario, qui en a besoin pour s'acquitter de ses responsabilités.
3. Vos renseignements personnels sont recueillis, utilisés et divulgués par le ministère du Travail, de l'Immigration, de la Formation et du Développement des compétences en vertu de la *Loi de 2021 ouvrant des perspectives dans les métiers spécialisés (LOPMS)*.
4. Pour toute question concernant la collecte, l'utilisation et la divulgation par le Ministère de vos renseignements personnels, prière de contacter :

Responsable, InfoCentre Emploi Ontario

Ministère du Travail, de l'Immigration, de la Formation et du Développement des compétences

33, rue Bloor Est, 2^e étage, Toronto (Ontario) M7A 2S3

Sans frais : 1-800-387-5656; Toronto : 416-326-5656

Service ATS : 1-866-533-6339 ou 416-325-4084

5570 Pratiques Et Méthodes De Travail Sécuritaires

Description de l'ensemble de compétences

Recourir à des pratiques et à des méthodes de travail sécuritaires en déterminant les dangers pour la santé et la sécurité, en portant, en ajustant et en entretenant le matériel de protection individuelle et les appareils respiratoires, en adoptant des habitudes de travail sécuritaires, en faisant preuve d'ordre sur le lieu de travail, en pratiquant les règles d'hygiène industrielle, en respectant les consignes en cas d'incendie, en utilisant le matériel de secours en cas d'urgence, en effectuant des vérifications avant la mise en marche du matériel, en signalant les blessures, en respectant les consignes de premiers soins, en verrouillant le matériel mécanique, en manipulant des substances désignées et des marchandises dangereuses, en s'occupant des risques d'accident sur le lieu de travail, en utilisant du matériel de levage et en recourant à la signalisation par drapeau bleu.

Compétences

5570.01 Déterminer les dangers pour la santé et la sécurité sur le lieu de travail afin de prévenir les blessures et les dommages au matériel et à l'environnement et s'assurer de prendre les mesures correctives prévues et de signaler tous les dangers, conformément aux lois sur la sécurité, aux règlements de l'American Association of Railways (AAR) et aux normes et procédures de l'entreprise

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

*** Le (la) formateur(trice) peut être un superviseur ou l'employé compétent désigné par le (la) parrain (marraine) de l'apprenti(e).**

5570.02 Porter, ajuster et entretenir le matériel de protection individuelle pour les yeux, les oreilles, les mains et les pieds de façon à ce qu'il soit bien ajusté et qu'il offre une protection optimale en fonction du travail à exécuter conformément aux normes et procédures de l'entreprise, aux règlements de l'AAR et aux lois sur la sécurité.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

5570.03 Porter, ajuster et entretenir les appareils respiratoires de façon à ce qu'ils soient bien ajustés et qu'ils offrent une protection optimale, conformément aux normes et procédures de l'entreprise, aux règlements de l'AAR et aux lois sur la sécurité.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

5570.04 Adopter des habitudes de travail sécuritaires en demeurant à l'extérieur des dispositifs de protection et des barricades, en évitant de porter des vêtements mal ajustés ou déchirés, en attachant les cheveux longs et en retirant les bijoux conformément aux normes et procédures de l'entreprise, aux règlements de l'AAR et aux lois sur la sécurité.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

5570.05 **Respecter les consignes en cas d'incendie**, notamment en localisant les feux et en évaluant la gravité, en prenant les mesures qui s'imposent, en éteignant les petits feux, en déclenchant l'alarme et en signalant les incidents conformément aux normes et procédures de l'entreprise, aux règlements de l'AAR et aux lois sur la sécurité.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

5570.06 **Utiliser le matériel de secours en cas d'urgence**, notamment des extincteurs, des respirateurs, des crèmes protectrices et des couvertures ignifuges en s'assurant de respecter les consignes de manière efficace et sécuritaire, conformément aux normes et procédures de l'entreprise, aux règlements de l'AAR et aux lois sur la sécurité.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

5570.07 **Pratiquer les règles d'hygiène industrielle** en portant des vêtements appropriés, en utilisant une douche oculaire et en se douchant pour éviter la contamination et les blessures, conformément aux normes et procédures de l'entreprise, aux règlements de l'AAR et aux lois sur la sécurité.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

5570.08 **Faire preuve d'ordre sur le lieu de travail** en nettoyant les déversements ou les fuites, en gardant la zone de travail propre et libre de tout obstacle et en rangeant les outils et le matériel, afin de prévenir les risques d'accident ou de blessure et d'assurer la disponibilité des outils et du matériel conformément aux normes et procédures de l'entreprise, aux règlements de l'AAR et aux lois sur la sécurité.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

5570.09 **Effectuer des vérifications avant la mise en marche du matériel** en vérifiant si les dispositifs de protection sont en place, bien fixés et en bon état conformément aux normes et procédures de l'entreprise, aux règlements de l'AAR et aux lois sur la sécurité.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

5570.10 **Signaler les blessures** rapidement et efficacement au superviseur ou au personnel de premiers soins compétent en s'assurant que des soins appropriés sont administrés à la personne blessée et que les renseignements relatifs aux incidents sont transmis avec précision afin que de tels accidents ne se reproduisent plus, conformément aux normes et procédures de l'entreprise, aux règlements de l'AAR et aux lois sur la sécurité.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

5570.11 **Respecter les consignes de premiers soins** pour traiter les troubles physiques, notamment les malaises soudains, les brûlures, les coupures, les écorchures, les entorses, les inhalations de produits chimiques, les chutes et la contamination des yeux de façon à stabiliser l'état de la victime en vue d'un traitement ultérieur, conformément aux normes et procédures de l'entreprise, aux règlements de l'AAR et aux lois sur la sécurité

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

5570.12 **Verrouiller le matériel mécanique** à réparer ou à entretenir en arrêtant et en étiquetant les machines ou le matériel afin de s'assurer qu'aucune matière ne pénètre dans le matériel pendant la réparation ou l'entretien, qu'aucun dommage n'est causé aux machines et qu'aucun accident ne survient, conformément aux normes et procédures de l'entreprise, aux règlements de l'AAR et aux lois sur la sécurité.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

5570.13 **Manipuler des substances désignées et des marchandises** dangereuses à l'aide du matériel de manutention et d'entreposage approprié de façon à éviter que l'opérateur ne se blesse et à protéger l'environnement de la contamination, et s'assurer que les consignes de sécurité sont suivies conformément aux lois sur la sécurité, aux règlements de l'AAR et aux normes et procédures de l'entreprise.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
----------	--	--

Technicien de Wagon de Chemin de Fer

jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)
----------	----------------------	----------------------------

5570.14 **Utiliser des appareils de levage**, notamment des treuils, des ponts roulants, des palans à chaîne, des axes et des anneaux de levage, des élingues, des câbles et des chaînes pour enlever, transporter et entreposer des matériaux, des pièces ou du matériel conformément aux lois sur la sécurité, aux règlements de l'AAR et aux normes et procédures de l'entreprise.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

5570.15 **S'occuper des risques d'accident sur le lieu de travail**, y compris, sans toutefois s'y limiter, une ventilation insuffisante, des espaces restreints, des émissions délétères, de la poussière, de la lumière de forte intensité, des travaux en hauteur, des charges suspendues, un mauvais éclairage, des températures extrêmes et des sources d'alimentation non contrôlées, en établissant les dangers, en repérant et en activant les alarmes, en avisant les autres et en déterminant les moyens de confinement d'urgence ou d'évacuation des lieux afin de prévenir les risques de blessure et de dommages au matériel et à l'environnement, conformément aux règlements de l'AAR, aux lois sur la sécurité et aux normes et procédures de l'entreprise.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

5570.16 **Recourir à la signalisation par drapeau bleu** en disposant des drapeaux bleus à chaque extrémité d'un groupe de wagons ou à chaque extrémité de la voie pour signaler que des personnes travaillent sous les wagons ou à proximité en s'assurant que seul le personnel autorisé peut retirer les drapeaux bleus et que les équipes d'aiguillage sont au courant de la présence de ces drapeaux, conformément aux lois sur la sécurité, aux règlements de l'AAR et aux normes et procédures de l'entreprise.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

5571 Compétences Professionnelles

Description de l'ensemble de compétences

Faire preuve de compétences professionnelles en consultant les dessins et la documentation de référence, en lisant les bons de travail, en faisant des calculs dans les systèmes métrique et impérial, en vérifiant le matériau des pièces à usiner, en utilisant des appareils de mesure et des dispositifs de contrôle, des outils à main, des outils motorisés, des outils pneumatiques, des outils hydrauliques, du matériel de soudage à l'arc avec électrode enrobée, du matériel de soudage sous gaz avec fil plein, du matériel de coupe manuelle oxygaz et de découpage par jet de plasma et du matériel alimenté au gaz, et en installant des dispositifs de fixation..

Compétences

- 5571.01 Consulter les dessins** selon les méthodes prescrites, en déterminant notamment :
- le type de dessin pour le travail, tel que schémas, bleus, croquis et dessins d'assemblage,
 - l'orientation appropriée des dessins, la vue et les symboles,
 - la forme, la taille, les mesures et les dimensions des composants,
 - la séquence de montage et de démontage,
 - les exigences d'usinage,
 - le nombre de composants,
 - les caractéristiques du matériau de la pièce,
- de manière à obtenir tous les renseignements voulus afin de planifier et de préparer le travail conformément aux normes et politiques de l'entreprise et au cahier des charges.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

*** Le (la) formateur(trice) peut être un superviseur ou l'employé compétent désigné par le (la) parrain (marraine) de l'apprenti(e).**

5571.02 **Faire des calculs dans les systèmes métrique et impérial** afin de déterminer :

- les tolérances,
- les dimensions,
- les angles et les mesures linéaires,
- les rapports de levier,
- les dimensions des tuyaux et des raccords,
- les limites de calibrage,
- les limites critiques,
- le rayon et la circonférence,
- les volumes et les poids,
- les surfaces,
- afin de déterminer correctement toutes les mesures et tous les paramètres exigés pour l'exécution du travail, conformément aux normes et politiques de l'entreprise, au cahier des charges et aux dessins techniques.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

5571.03 Utiliser des appareils de mesure et des dispositifs de contrôle selon les méthodes prescrites, notamment :

- en choisissant des dispositifs tels des micromètres, des compas, des calibres de roue, des calibres d'accouplement, des pieds à coulisse, un appareil de magnétoscopie, un comparateur à cadran, des jauges d'écartement des roues de bogie, des manomètres à air, un indicateur de débit, des jauges de profondeur ou de hauteur, des jauges de remise en état, des niveaux, des instruments de mesure de sécurité des explosifs, de la qualité de l'air et de l'épaisseur, des règles, des rubans, des règles en acier et des fils à plomb,
- et en inspectant, en étalonnant, en entretenant et en installant ces dispositifs de manière qu'ils soient propres, étalonnés et prêts à l'emploi et qu'ils puissent mesurer afin d'obtenir les tolérances et les dimensions requises conformément aux dessins techniques, au cahier des charges, à l'implantation fonctionnelle et aux règlements de l'AAR.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

5571.04 Vérifier le matériau des pièces à usiner, notamment :

- le type et la taille,
- les caractéristiques du matériau,
- les codes de couleur, les codes numériques,
- les étampes et les inscriptions,
- les étiquettes d'assurance qualité,

de telle façon que le matériau choisi soit conforme aux dessins techniques, au cahier des charges et aux règlements de AAR

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

5571.05 Consulter la documentation de référence selon les méthodes prescrites, en déterminant notamment :

- les types de documents de référence, tels les manuels des fabricants, les bulletins de pièces, les manuels d'entretien ou de maintenance préventive, les bulletins techniques, les fiches de renseignements et les manuels de l'AAR,
- la séquence de montage et de démontage,
- le matériau de la pièce,
- le type de liquide ou d'huile de coupe,
- les modifications apportées aux spécifications,
- les outils spéciaux,
- les méthodes et les calendriers d'entretien,
- les pièces de remplacement,
- de manière à obtenir tous les renseignements voulus afin de planifier et de préparer le travail conformément aux normes et politiques de l'entreprise et au cahier des charges.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

5571.06 Lire les bons de travail selon les méthodes prescrites, notamment afin de :

- les choisir, y compris des fiches des réparations facturées, des fiches sur l'état des roues, des fiches d'inspection et des documents sur les marchandises dangereuses,
- vérifier les exigences de travail,
- déterminer les méthodes ou les calendriers de travail,
- de manière à exécuter le travail conformément aux règlements de l'AAR, aux normes et politiques de l'entreprise ainsi qu'aux lois, aux règlements et aux codes applicables.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

- 5571.07 Utiliser des outils à main** selon les méthodes prescrites, notamment :
- en choisissant des marteaux, des clés, des douilles, des clés à rochet, des ciseaux, des chassoirs, des poinçons, des barres-leviers, des tournevis, des limes, des scies, des pinces, des clés à tuyau et des outils de cerclage métallique,
 - en consultant les dessins techniques et les documents de travail,
 - en inspectant les outils,
 - en entretenant les outils,
 - afin que les dimensions et le type des outils à main choisis conviennent à l'utilisation et qu'ils soient prêts à être utilisés et disponibles pour exécuter le travail, conformément aux lois sur la sécurité et aux normes et politiques de l'entreprise.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

- 5571.08 Utiliser des outils motorisés** selon les méthodes prescrites, notamment :
- en choisissant des outils telles des meuleuses, des perceuses, des meules à rectifier les matrices, des ponceuses et des scies,
 - en consultant les dessins techniques et les documents de travail,
 - en entretenant les outils motorisés,
 - en les étiquetant aux fins de réparation ou d'entretien ultérieur,
 - afin qu'ils conviennent à l'utilisation et qu'ils soient prêts à être utilisés et disponibles pour exécuter le travail conformément aux lois sur la sécurité et aux normes et politiques de l'entreprise.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

- 5571.09 Utiliser des outils pneumatiques** selon les méthodes prescrites, notamment :
- en choisissant des outils pneumatiques tels des crics, des meuleuses, des perceuses, des pistolets cloueurs, des alésoirs, des chassoirs, des poinçons et des vérins,
 - en consultant les dessins techniques et les documents sur les procédés d'usinage,
 - en entretenant les outils pneumatiques,
 - en les étiquetant aux fins de réparation ou d'entretien ultérieur,
 - afin qu'ils conviennent à l'utilisation et qu'ils soient prêts à être utilisés et disponibles pour exécuter le travail conformément aux lois sur la sécurité et aux normes et politiques de l'entreprise.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

- 5571.10 Utiliser des outils hydrauliques** selon les méthodes prescrites, notamment :
- en choisissant des outils hydrauliques tels des crics, des vérins, des outils fixes ou portables, des presses, de l'outillage de secours et des pistolets à riveter,
 - en consultant les dessins techniques et les documents sur les procédés d'usinage,
 - en entretenant les outils hydrauliques,
 - en les étiquetant aux fins de réparation ou d'entretien ultérieur,
 - afin qu'ils conviennent à l'utilisation et qu'ils soient prêts à être utilisés et disponibles pour exécuter le travail conformément aux lois sur la sécurité et aux normes et politiques de l'entreprise.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

5571.11

Utiliser du matériel de soudage à l'arc avec électrode enrobée selon les méthodes prescrites, notamment :

- en consultant les dessins techniques et les documents sur les procédés d'usinage,
- en déterminant la source d'alimentation,
- en assemblant les câbles de soudage, le porte-électrode et l'électrode,
- en portant du matériel de protection individuelle,
- en installant le matériel de soudage,
- en vérifiant au préalable le fonctionnement du matériel de soudage,
- en entretenant ce matériel,
- en l'étiquetant aux fins de réparation ou d'entretien ultérieur, afin que la méthode et le matériel de soudage à l'arc avec électrode enrobée conviennent à l'utilisation prévue et que le matériel soit prêt à être utilisé et disponible pour exécuter le travail conformément aux lois sur la sécurité, aux règlements de l'AAR, aux dessins techniques, au cahier des charges et aux normes et politiques de l'entreprise

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

5571.12 Utiliser du matériel de soudage sous gaz avec fil plein selon les méthodes prescrites, notamment :

- en consultant les dessins techniques et les documents sur les procédés d'usinage,
- en déterminant la source d'alimentation,
- en assemblant les câbles de soudage,
- en choisissant des accessoires tels que la tête de soudage, le pistolet à souder, les gaines, le distributeur de gaz, les coupelles et les joints de gaz, les tubes contact, le débitmètre et le matériel de purge,
- en portant du matériel de protection individuelle,
- en installant le matériel de soudage,
- en vérifiant au préalable le fonctionnement du matériel de soudage,
- en entretenant ce matériel,
- en l'étiquetant aux fins de réparation ou d'entretien ultérieur,
- de manière à ce que la méthode et le matériel de soudage sous gaz avec fil plein conviennent à l'utilisation et que le matériel soit prêt à être utilisé et disponible pour exécuter le travail conformément aux lois sur la sécurité, aux dessins techniques, au cahier des charges, aux règlements de l'AAR et aux normes et politiques de l'entreprise.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

5571.13 Utiliser du matériel de coupe manuelle oxygaz et de découpage par jet de plasma selon les méthodes prescrites, notamment :

- en consultant les dessins techniques et les documents sur les procédés d'usinage,
- en déterminant la source d'alimentation et les pressions,
- en assemblant les câbles,
- en choisissant le matériel tel que les gaz, les distributeurs de gaz, les buses et les gaines de soudage plasma,
- en utilisant des outils et du matériel,
- en portant du matériel de protection individuelle,
- en installant le matériel,
- en en vérifiant au préalable le fonctionnement,
- en l'entretenant,
- en l'étiquetant aux fins de réparation ultérieure,
- de manière à ce que la méthode et le matériel conviennent à l'utilisation et que le matériel soit prêt à être utilisé et disponible pour exécuter le travail conformément aux lois sur la sécurité, aux dessins techniques, au cahier des charges, aux règlements de l'AAR et aux normes et politiques de l'entreprise.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

5571.14 Utiliser du matériel alimenté au gaz selon les méthodes prescrites, notamment :

- en consultant les dessins techniques et les documents sur les procédés d'usinage,
- en choisissant le matériel fonctionnant au gaz, y compris le matériel de soudage portatif, les crics, les compresseurs et les génératrices,
- en nettoyant ce matériel et en le ravitaillant en carburant,
- en l'étalonnant,
- en l'installant,
- en vérifiant au préalable son fonctionnement,
- en l'étiquetant aux fins de réparation ou d'entretien ultérieur,
- de manière à ce que le matériel convienne à l'utilisation et qu'il soit prêt à être utilisé et disponible pour exécuter le travail conformément aux lois sur la sécurité, aux dessins techniques, au cahier des charges, aux règlements de l'AAR et aux normes et politiques de l'entreprise.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

5571.15 Installer des dispositifs de fixation selon les méthodes prescrites, notamment :

- en consultant les dessins techniques et les documents sur les procédés d'usinage,
- en déterminant leur emplacement et les types de dispositif,
- en choisissant le type et la taille des dispositifs de fixation tels les écrous, les boulons, les vis et les clavettes,
- en choisissant le type de matériel de fixation tels les pistolets à riveter,
- de manière à ce que les dispositifs de fixation aient les dimensions et le type de filetage appropriés et qu'ils fassent partie d'une catégorie permettant d'assembler et de fixer les composants conformément aux lois sur la sécurité, aux dessins techniques, au cahier des charges, aux règlements de l'AAR et aux normes et politiques de l'entreprise.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

5572 Effectuer Des Travaux D'établi

Description de l'ensemble de compétences

Effectuer des travaux d'établi en burinant, en meulant et en peignant des pièces, en perçant ou alésant des trous, en taraudant des filets internes et externes et en coupant et en fixant des pièces.

Compétences

5572.01 Buriner des pièces selon les méthodes prescrites, notamment :

- en consultant le cahier des charges,
- en choisissant les outils nécessaires,
- en vérifiant si les outils présentent des défauts comme des ébarbures ou une tête aplatie,
- en rectifiant le burin,
- en portant du matériel de protection individuelle,
- en consignnant le travail,
- conformément aux lois sur la sécurité, aux règlements de l'AAR, aux normes et politiques de l'entreprise ainsi qu'aux lois, aux règlements et aux codes applicables.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

*** Le (la) formateur(trice) peut être un superviseur ou l'employé compétent désigné par le (la) parrain (marraine) de l'apprenti(e).**

5572.02 Meuler des pièces selon les méthodes prescrites, notamment :

- en consultant le cahier des charges,
- en utilisant des meuleuses portatives, sur socle ou pneumatiques,
- en portant du matériel de protection individuelle,
- en nettoyant le lieu de travail,
- en consignnant le travail,
- afin de meuler les pièces selon la forme, les dimensions et le fini requis, conformément aux lois sur la sécurité, aux règlements de l'AAR, aux normes et politiques de l'entreprise, ainsi qu'aux lois, aux règlements et aux codes applicables..

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

5572.03 Peindre des pièces selon les méthodes prescrites, notamment :

- en consultant le cahier des charges,
- en utilisant des pinceaux, un pistolet à pulvériser, de la peinture et des rouleaux,
- en préparant la surface de la pièce en la décapant, en la masquant, en la ponçant ou en la lavant,
- en portant le matériel de protection individuelle requis,
- en éliminant et en entreposant la peinture et le matériel,
- en nettoyant le matériel et le lieu de travail,
- en consignnant le travail,
- conformément aux lois sur la sécurité, aux règlements de l'AAR, aux normes et politiques de l'entreprise ainsi qu'aux lois, aux règlements et aux codes applicables.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

5572.04 Percer ou aléser des trous selon les méthodes prescrites, notamment :

- en consultant le cahier des charges,
- en vérifiant le matériau de la pièce,
- en utilisant des perceuses à colonne ou à main,
- en marquant l'emplacement des trous à l'aide d'un poinçon, d'une pointe à tracer, d'une craie et d'outils de mesure;
- en finissant la pièce en la meulant, en la chanfreinant ou en la burinant,
- en portant du matériel de protection individuelle,
- en nettoyant le lieu de travail,
- en consignnant le travail,
- afin de percer ou d'aléser les trous selon la forme, la tolérance, l'ajustage, les dimensions et le fini exigés, conformément aux lois sur la sécurité, aux règlements de l'AAR, aux normes et politiques de l'entreprise ainsi qu'aux lois, aux règlements et aux codes applicables.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

5572.05 Tarauder des filets internes et externes selon les méthodes prescrites, notamment :

- en consultant le cahier des charges,
- en vérifiant le matériau de la pièce,
- en utilisant des filières à main ou mécaniques, des calibres, des tarauds et des perceuses,
- en portant du matériel de protection individuelle,
- en nettoyant le lieu de travail,
- en consignnant le travail, afin d'obtenir un filetage selon le type, la profondeur et les dimensions voulues conformément aux lois sur la sécurité, aux règlements de l'AAR, aux normes et politiques de l'entreprise ainsi qu'aux lois, aux règlements et aux codes applicables

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

5572.06 Couper une pièce selon les méthodes prescrites, notamment :

- en consultant le cahier des charges,
- en vérifiant le matériau de la pièce,
- en utilisant des meuleuses sur socle, des meuleuses portatives, une scie à ruban, une scie à main, une scie à ébouter, une scie alternative et des chalumeaux de coupe,
- en portant du matériel de protection individuelle,
- en finissant les bords coupés en les meulant, en les chanfreinant ou en les burinant,
- en nettoyant le lieu de travail,
- en consignnant le travail,
- afin de couper la pièce selon la forme, la taille, les angles et les dimensions voulues conformément aux lois sur la sécurité, aux règlements de l'AAR, aux normes et politiques de l'entreprise ainsi qu'aux lois, aux règlements et aux codes applicables.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

5572.07 Fixer les pièces selon les méthodes prescrites, notamment :

- en consultant le cahier des charges,
- en utilisant le matériel et les outils requis tels des outils motorisés, des clés dynamométriques, des douilles, des lubrifiants, des huiles, des produits Locktight^{MC} et Teflon^{MC} et du matériel oxygaz et de soudage,
- en portant du matériel de protection individuelle,
- en utilisant la catégorie et les dimensions d'attaches exigées,
- en serrant et
- en soudant par points les pièces de fixation,
- en burinant la surface coupée,
- en chauffant la pièce à usiner,
- en martelant la pièce de fixation,
- en vérifiant les boulons au burin,
- en peignant l'emplacement de la pièce,
- en nettoyant le lieu de travail,
- en consignnant le travail,
- afin de fixer les pièces de façon sécuritaire, conformément aux lois sur la sécurité, aux règlements de l'AAR, aux normes et politiques de l'entreprise ainsi qu'aux lois, aux règlements et aux codes applicables.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

5573 Manutentionner Des Matériaux

Description de l'ensemble de compétences

Manutentionner des matériaux en calculant les forces et les charges, en choisissant et en inspectant le matériel d'arrimage, en positionnant et en arrimant la charge, en inspectant et en préparant le matériel de levage et d'arrimage, en choisissant et en préparant le lieu de travail, en utilisant le matériel de levage, en déplaçant et en déposant la charge, en arrêtant et en entreposant le matériel et en travaillant sur des échafaudages, des plates-formes élévatrices et des échelles.

Compétences

5573.01 Calculer les forces et les charges selon les méthodes prescrites, notamment :

- en consultant les manuels, des fabricants, les tableaux de charge, les dessins techniques, les manuels d'arrimage, es guides sur la manutention des matériaux, le cahier des charges ou les specifications du chantier et des lettres de transport,
- en déterminant le poids des charges, le charges permises, le centre de gravite, les forces verticales et horizontales, la partition des charges, les modeles et configurations des elingues et les charges brutes, les capacités brute et la portee des grue, afin de planifier le prelevage pour affectuer l'arrimage, le levage et le déplacement conformément aux loi sur la sécurité, au règlement de l'AAR, aux normes et politiques de l'entreprise ainsi qu'aux lois, aux règlements et aux codes applicables.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

*** Le (la) formateur(trice) peut être un superviseur ou l'employé compétent désigné par le (la) parrain (marraine) de l'apprenti(e).**

5573.02 Choisir et inspecter le matériel d'arrimage selon les méthodes prescrites, notamment :

- en consultant le plan de prélevage et les calculs qui ont été préparés,
- en choisissant le matériel tels les serre-câbles, les palans à chaîne, les chaînes, les élingues à nœud coulant, les palans à levier, les connecteurs, les câbles, les élingues, les treuils et les lignes de sécurité,
- en vérifiant le matériel d'arrimage avant l'utilisation pour voir s'il ne présente pas de défauts tels des liens endommagés, des fissures, des câbles effilochés ou pliés, des coupures dans les élingues et des filets endommagés dans les manilles,
- en remplaçant les composants défectueux,
- en recommandant d'autres réparations et interventions,
- en étiquetant et en isolant le matériel défectueux,
- afin de choisir le bon matériel d'arrimage en fonction du poids, de l'équilibre et de l'importance de la charge conformément aux lois sur la sécurité, aux règlements de l'AAR, aux normes et politiques de l'entreprise ainsi qu'aux lois, aux règlements et aux codes applicables..

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

5573.03 Positionner et fixer le matériel d'arrimage selon les méthodes prescrites, notamment :

- en fixant ou en attachant le matériel d'arrimage à la charge,
- en démontant et en entreposant le matériel d'arrimage,
- en consignait le travail,
- de manière que le matériel soit monté en fonction du poids, de l'équilibre et de l'importance de la charge afin d'assujettir, de soulever et de déplacer la pièce conformément aux lois sur la sécurité, aux règlements de l'AAR, aux normes et politiques de l'entreprise ainsi qu'aux lois, aux règlements et aux codes applicables.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

- 5573.04 Inspecter et préparer le matériel d'arrimage et de levage** selon les méthodes prescrites, notamment :
- en consultant le plan de prélevage et les calculs qui ont été préparés,
 - en choisissant le matériel tels un chariot élévateur, une grue à flèche, une grue à flèche déplaçable, un palan suspendu et tout autre matériel de levage,
 - en faisant une tournée d'inspection avant l'utilisation du matériel pour voir si les câbles et les chaînes présentent des défauts, dont des liens endommagés et des câbles effilochés ou d'autres dommages visuels,
 - en étiquetant et en isolant le matériel défectueux,
 - en recommandant d'autres réparations et interventions,
 - en consignait le travail,
 - conformément aux lois sur la sécurité, aux règlements de l'AAR, aux normes et politiques de l'entreprise, ainsi qu'aux lois, aux règlements et aux codes applicables.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

- 5573.05 Choisir et préparer le lieu de travail** selon les méthodes prescrites, notamment :
- en dégageant le lieu de travail,
 - en mesurant et en calculant les paramètres du lieu de travail afin de déterminer si l'espace y est suffisant pour déposer la charge,
 - en s'assurant que le trajet que doit emprunter la charge est libre de tout obstacle,
 - et que personne ne s'y trouve,
 - conformément aux lois sur la sécurité, aux règlements de l'AAR, aux normes et politiques de l'entreprise, ainsi qu'aux lois aux règlements et aux codes applicables.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

5573.06 Utiliser des materiel de levage selon.les méthodes prescrites, notamment :

- en choisissant le materiel tels un chariot elevateur, une grue a fleche, une grue a fleche deplacable et un palan suspendu,
- en s'assurant que le materiel d'arrimage et de levage convient a l'utilisation prevue,
- en effectuant une dernière verification des chaines, des elingues et des crochets avan d'arrimer la charge,
- en activant les alarmes d'avertissement avant de proceder au levage,
- en positionnant et en alignant correctement le palan au-dessus de la charge,
- en levant la charge graduellement, afin de la soulever de terre en s'assurant que le materiel est correctement aligne et que la charge est en equilibre, conformément aux lois sur la sécurité, aux règlements de l'AAR, aux normes et politiques de l'enterprise ainsi qu'aux lois, aux règlements et aux codes applicables.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

5573.07 **Déplacer la charge ou la pièce à usiner** selon les méthodes prescrites, notamment :

- en installant les câbles stabilisateur requis,
- en contrôlant la vitesse et le déplacement,
- en faisant pivoter la charge et en la positionnant,
- en s'assurant que le trajet est dégagé de toute obstruction en surplomb et de tout obstacle,
- en s'assurant que personne ne s'y trouve,
- en vérifiant si tous les opérateurs sont à l'arrière de la charge,
- en s'assurant que le préposé au terrain est à l'avant pour guider la charge, conformément aux lois sur la sécurité, aux normes et politiques de l'entreprise ainsi qu'aux lois, aux règlements et aux codes applicables.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

5573.08

Déposer la charge selon les méthodes prescrites, notamment :

- en s'assurant qu'il n'y a pas de matériel ni de personnel sur les lieux,
- en s'assurant que tous les supports sont bien places et alignés,
- en contrôlant la vitesse de descente,
- en vérifiant si l'espace est suffisant en stoppant la descente avant déposer la charge
- en actionnant l'alarme afin de confirmer que tout est dégagé pour la mise en place,
afin de déposer, d'équilibrer, d'aligner et d'assujettir correctement les matériaux et de ne pas endommager la pièce ni le matériel de manutention ni blesser le personnel, conformément aux lois sur la sécurité, aux normes et politiques de l'entreprise ainsi qu'aux lois, aux règlements et aux codes applicables.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

5573.09

Arrêter et entreposer le matériel de manutention en décrochant tout le matériel d'arrimage, en remettant tout le matériel de levage en position d'entreposage et en recommandant d'autres réparations et interventions afin que le matériel de manutention soit prêt pour le prochain levage conformément aux lois sur la sécurité, aux normes et politiques de l'entreprise ainsi qu'aux lois, aux règlements et aux codes applicables

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

5573.10 Travailler sur des échafaudages, des plates-formes élévatrices et des échelles selon les méthodes prescrites, notamment :

- en procédant à une inspection visuelle avant leur utilisation,
- en érigant le matériel sur une base ferme,
- en choisissant et en utilisant un système de protection contre les chutes,
- en portant du matériel de protection contre les chutes et du matériel de protection individuelle,
- en démontant et en entreposant les échafaudages,
- en rangeant le matériel de levage du personnel,
- afin que le matériel convienne au travail et qu'il soit monté et démonté conformément aux lois sur la sécurité, aux normes et politiques de l'entreprise ainsi qu'aux lois, aux règlements et aux codes applicables.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

5574 Entretien Les Bogies

Description de l'ensemble de compétences

Entretien les bogies en inspectant les roues et les roulements à rouleaux, en entretenant les traverses, les suspensions, les longerons de bogie, les paliers lisses et les sabots de frein et en révisant les triangles de frein, les leviers et les tiges.

Compétences

5574.01 Inspecter les roues selon les méthodes prescrites, notamment :

- en consultant le cahier des charges,
- en effectuant des inspections visuelles et manuelles,
- en relevant les défauts des roues, des essieux et des roulements à rouleaux,
- en utilisant du matériel tels des calibres de roue simplifiés, des calibres de roue en acier, des calibres combinés, des calibres d'usure de la bande de roulement et des calibres de voie des roues,
- en portant du matériel de protection individuelle,
- en recommandant d'autres réparations ou le remplacement de pièces,
- en consignait le travail,

conformément aux lois sur la sécurité, aux règlements de l'AAR, aux normes et politiques de l'entreprise ainsi qu'aux lois, aux règlements et aux codes applicables.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

*** Le (la) formateur(trice) peut être un superviseur ou l'employé compétent désigné par le (la) parrain (marraine) de l'apprenti(e).**

5574.02 Inspecter les roulements à rouleaux selon les méthodes prescrites, notamment :

- en consultant le cahier des charges,
- en effectuant des inspections visuelles et manuelles,
- en vérifiant si des roulements ont surchauffé,
- en vérifiant si des chapeaux, des bagues supports et des coupelles sont défectueux,
- si des pièces sont desserrées, fissurées, brisées ou manquantes,
- si des joints sont défectueux,
- s'il y a des dommages résultant d'un déraillement,
- en utilisant des crayons thermosensibles ou d'autres dispositifs de mesure de la température,
- en portant du matériel de protection individuelle,
- en recommandant d'autres réparations ou le remplacement de pièces,
- en consignnant le travail,

conformément aux lois sur la sécurité, aux règlements de l'AAR, aux normes et politiques de l'entreprise ainsi qu'aux lois, aux règlements et aux codes applicables.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

5574.03 **Entretien des traverses** selon les méthodes prescrites, notamment :

- en consultant le cahier des charges,
- en effectuant des inspections visuelles et manuelles,
- en effectuant un contrôle magnétoscopique,
- en vérifiant les cales, les plaques d'usure, les anneaux de la crapaudine, les dimensions, les chevilles ouvrières, les glisseurs et les cages,
- en utilisant des dispositifs de mesure,
- en portant du matériel de protection individuelle,
- en remplaçant, en réparant ou en reconstruisant les pièces ou les composants défectueux,
- en procédant aux réglages requis,
- en vérifiant le travail d'entretien,
- en nettoyant le lieu de travail,
- en consignnant le travail,

conformément aux lois sur la sécurité, aux règlements de l'AAR, aux normes et politiques de l'entreprise ainsi qu'aux lois, aux règlements et aux codes applicables..

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

5574.04 **Entretien des suspensions** selon les méthodes prescrites, notamment :

- en consultant le cahier des charges,
 - en effectuant des inspections visuelles et manuelles,
 - en vérifiant les ressorts hélicoïdaux, les frotoirs, les glisseurs, les ressorts elliptiques, les amortisseurs, la suspension pneumatique, les correcteurs d'assiette, les amortisseurs à frottement, les traverses inférieures, les stabilisateurs, les brides de suspension, les barres de torsion et les dispositifs de sécurité,
 - en utilisant des calibres,
 - en remplaçant, en réparant ou en reconstruisant les pièces ou les composants défectueux,
 - en procédant aux réglages requis,
 - en vérifiant le travail d'entretien,
 - en portant du matériel de protection individuelle,
 - en nettoyant le lieu de travail,
 - en consignnant le travail,
- conformément aux lois sur la sécurité, aux règlements de l'AAR, aux normes et politiques de l'entreprise ainsi qu'aux lois, aux règlements et aux codes applicables.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

5574.05 Entretien des longerons de bogie selon les méthodes prescrites, notamment :

- en consultant le cahier des charges,
 - en effectuant des inspections visuelles et manuelles,
 - en vérifiant les longerons de bogie, les plaques d'usure de la colonne d'entretoisement, la largeur de la colonne d'entretoisement, l'espacement et le centrage de la traverse danseuse, la partie supérieure des plaques de garde et les boutons d'appariement,
 - en cherchant les indices de fissure et les déformations visibles,
 - en remplaçant, en réparant ou en reconstruisant les pièces ou les composants défectueux,
 - en utilisant le matériel et les outils nécessaires,
 - en vérifiant le travail d'entretien,
 - en portant du matériel de protection individuelle,
 - en nettoyant le lieu de travail,
 - en consignnant le travail,
- conformément aux lois sur la sécurité, aux règlements de l'AAR, aux normes et politiques de l'entreprise ainsi qu'aux lois, aux règlements et aux codes applicables..

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

5574.06 Réviser les triangles de frein selon les méthodes prescrites, notamment :

- en consultant le cahier des charges,
 - en effectuant des inspections visuelles et manuelles,
 - en vérifiant les porte-semelles, les guides, les pièces en traction, les brides de suspension, les plaques d'usure et les dispositifs de sécurité,
 - en remplaçant, en réparant ou en reconstruisant les pièces ou les composants défectueux,
 - en utilisant les calibres, les outils et le matériel requis,
 - en vérifiant le travail d'entretien,
 - en portant du matériel de protection individuelle,
 - en nettoyant le lieu de travail,
 - en consignnant le travail,
- conformément aux lois sur la sécurité, aux règlements de l'AAR, aux normes et politiques de l'entreprise ainsi qu'aux lois, aux règlements et aux codes applicables.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

5574.07 **Entretien des sabots de frein** selon les méthodes prescrites, notamment :

- en consultant le cahier des charges,
- en effectuant des inspections visuelles et manuelles,
- en vérifiant les sabots et les clavettes de sabot de frein,
- en remplaçant les composants défectueux,
- en vérifiant le travail d'entretien,
- en utilisant les outils, le matériel et les calibres requis,
- en portant du matériel de protection individuelle,
- en recommandant d'autres réparations ou le remplacement de pièces,
- en nettoyant le lieu de travail,
- en consignnant le travail,

conformément aux lois sur la sécurité, aux règlements de l'AAR, aux normes et politiques de l'entreprise ainsi qu'aux lois, aux règlements et aux codes applicables.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

5574.08 Réviser les leviers selon les méthodes prescrites, notamment :

- en consultant le cahier des charges,
 - en effectuant des inspections visuelles et manuelles,
 - en vérifiant les goupilles, les bagues, l'angularité du levier et les dimensions,
 - en vérifiant si des composants sont brisés, fissurés ou pliés,
 - en remplaçant, en réparant ou en reconstruisant les pièces ou les composants défectueux,
 - en utilisant les outils, le matériel et les calibres requis,
 - en portant du matériel de protection individuelle,
 - en vérifiant le travail de révision,
 - en nettoyant le lieu de travail,
 - en consignait le travail,
- conformément aux lois sur la sécurité, aux règlements de l'AAR, aux normes et politiques de l'entreprise ainsi qu'aux lois, aux règlements et aux codes applicables.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

5574.09

Réviser les tiges selon les méthodes prescrites, notamment :

- en consultant le cahier des charges et les plaques de spécifications,
- en effectuant des inspections visuelles et manuelles,
- en vérifiant les dimensions des tiges,
- en vérifiant si des tiges sont brisées, pliées, fissurées ou usées,
- en remplaçant, en réparant ou en reconstruisant les pièces ou les composants défectueux,
- en portant du matériel de protection individuelle,
- en recommandant d'autres réparations ou le remplacement de pièces,
- en utilisant des calibres, des rubans à mesurer et des outils spéciaux,
- en vérifiant le travail de révision,
- en nettoyant le lieu de travail,
- en consignait le travail,

conformément aux lois sur la sécurité, aux règlements de l'AAR, aux normes et politiques de l'entreprise ainsi qu'aux lois, aux règlements et aux codes applicables.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

5574.10 **Entretien des paliers lisses** selon les méthodes prescrites notamment :

- en consultant le cahier des charges et les plaques de spécifications,
 - En effectuant des inspections visuelles et manuelles,
 - En vérifiant les paliers, les cales, les graisseurs, les butées des fusées et les lubrifiants,
 - En retirant ou en remplaçant des roulements,
 - En utilisant des calibres et les utiles requis,
 - En recommandant d'autres réparations ou le remplacement de pièces,
 - En portant du matériel de protection individuelle,
 - En vérifiant le travail d'entretien,
 - En nettoyant le lieu de travail,
 - En cosignant le travail,
- Conformément aux lois sur la sécurité, aux règlements de l'AAR, aux normes et politiques de l'entreprise ainsi qu'aux lois, aux règlements et aux codes applicables.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

5575 Entretien Les Châssis

Description de l'ensemble de compétences

Entretien des châssis, y compris les dispositifs d'attelage, les attelages articulés, les systèmes de rame en bout de wagon et la superstructure et remettre à neuf les planchers ou les tôles de plancher, les traverses pivots et les longrines centrales.

Compétences

5575.01 Entretien des dispositifs d'attelage selon les méthodes prescrites, notamment :

- en consultant le cahier des charges,
- en inspectant les pivots, les têtes d'attelage et les lève-verrous, les corps d'attelage, les mâchoires de serrage, les axes d'attelage, les leviers de dételage supérieur ou inférieur, les dispositifs de retenue des clavettes d'attelage, les plaques d'usure de l'attelage et les plaques d'usure des bras d'attelage,
- en remplaçant, en réparant ou en reconstruisant les pièces ou les composants défectueux en les soudant, en les meulant, en les chauffant et en les redressant,
- en utilisant des clés, des calibres et le matériel requis,
- en portant du matériel de protection individuelle,
- en nettoyant le lieu de travail,
- en vérifiant le travail d'entretien,
- en consignnant le travail,

afin de remettre en état les dispositifs d'attelage selon le cahier des charges, conformément aux lois sur la sécurité, aux règlements de l'AAR, aux normes et politiques de l'entreprise ainsi qu'aux lois, aux règlements et aux codes applicables.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

*** Le (la) formateur(trice) peut être un superviseur ou l'employé compétent désigné par le (la) parrain (marraine) de l'apprenti(e).**

5575.02 **Entretien des attelages articulés** selon les méthodes prescrites, notamment :

- en consultant le cahier des charges,
- en inspectant les goupilles de connexion, les cales de blocage, les attelages sphériques, les revêtements d'attelage sphérique, les connecteurs de manilles, les dispositifs d'interconnexion mâle et femelle, les boulons et les goupilles de retenue, les clavettes d'attelage, les plaques d'usure des appareils de traction et les plaques d'usure des bras d'attelage,
- en remplaçant, en réparant ou en reconstruisant les pièces ou les composants défectueux en les soudant, en les meulant, en les chauffant
- en les emmanchant à la presse hydraulique,
- en utilisant des clés, des calibres et le matériel requis,
- en portant du matériel de protection individuelle,
- en nettoyant le lieu de travail,
- en vérifiant le travail d'entretien,
- en consignatant le travail,

afin de remettre en état les attelages articulés selon le cahier des charges, conformément aux lois sur la sécurité, aux règlements de l'AAR, aux normes et politiques de l'entreprise ainsi qu'aux lois, aux règlements et aux codes applicables.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

5575.03 **Entretien des systèmes de rame en bout de wagon** selon les méthodes prescrites, notamment :

- en consultant le cahier des charges,
- en inspectant les sabots, les organes de traction, les plaques d'appui, les étriers d'attelage, les appareils de traction, les appareils amortisseurs à gaz et les butées de l'appareil de traction,
- en remplaçant, en réparant ou en reconstruisant les pièces ou les composants défectueux en les soudant, en les meulant, en les chauffant et en les redressant,
- en rechargeant ou en remplaçant les appareils amortisseurs à gaz,
- en utilisant les outils et le matériel requis tels une machine à souder, un chalumeau, une table élévatrice, un bélier hydraulique et du matériel de soudage plasma,
- en portant du matériel de protection individuelle,
- en vérifiant le travail d'entretien,
- en nettoyant le lieu de travail,
- en consignnant le travail,

afin de remettre en état les systèmes de rame en bout de wagon selon le cahier des charges, conformément aux lois sur la sécurité, aux règlements de l'AAR, aux normes et politiques de l'entreprise ainsi qu'aux lois, aux règlements et aux codes applicables.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

- 5575.04 Remettre à neuf les planchers ou les tôles de plancher** selon les méthodes prescrites, notamment :
- en consultant le cahier des charges,
 - en inspectant le plancher ou les tôles de plancher,
 - en procédant aux réparations en rapiécant, en soudant, en meulant et en fixant,
 - en remplaçant les composants défectueux,
 - en ponçant ou en peignant,
 - en utilisant des outils et du matériel tels un ruban à mesurer, des outils motorisés, des meuleuses, des perceuses, des ponceuses et du matériel de soudage et de peinture,
 - en portant du matériel de protection individuelle,
 - en vérifiant le travail de remise à neuf,
 - en nettoyant le lieu de travail,
 - en consignat le travail,
- afin de remettre en état les planchers ou les tôles de plancher selon le cahier des charges, conformément aux lois sur la sécurité, aux règlements de l'AAR, aux normes et politiques de l'entreprise ainsi qu'aux lois, aux règlements et aux codes applicables.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

5575.05 **Entretien la superstructure selon les méthodes prescrites, notamment :**

- en consultant le cahier des charges,
 - en inspectant les poutres principales, les poutres intermédiaires, les longrines et les traverses extrêmes ou les brancards,
 - en remplaçant les composants défectueux,
 - en procédant aux réparations en soudant, en coupant, en meulant, en ajustant, en épissant et en redressant,
 - en utilisant les outils et le matériel requis tels des chalumeaux, du matériel de soudage ou de découpage par jet de plasma, des masses, des meuleuses, des serre-joints et des perceuses,
 - en portant du matériel de protection individuelle,
 - en vérifiant le travail d'entretien à l'aide d'appareils de mesure et de dispositifs de contrôle,
 - en nettoyant le lieu de travail,
 - en consignnant le travail,
- afin de remettre en état la superstructure du wagon selon le cahier des charges, conformément aux lois sur la sécurité, aux règlements de l'AAR, aux normes et politiques de l'entreprise ainsi qu'aux lois, aux règlements et aux codes applicables.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

- 55755.06 Remettre a neuf les traverses pivots** selon les méthodes prescrites, notamment :
- en consultant le cahier des charges,
 - en inspectant les traverses pivots et leurs composants,
 - en remplaçant les composants défectueux
 - en procédant aux réparations en meulant en soudant, en épissant, en redressant, en rivetant, en chauffant et en peignant,
 - en effectuant des examens magnetoscopiques,
 - en utilisant des outils et du matériel tels des chalumeaux, du matériel de soudage, des meuleuses, du matériel de peinture et une machine à riveter, en portant du matériel de protection individuelle,
 - en vérifiant le travail de remise a neuf à l'aide d'appareils de mesure et de dispositifs de contrôle,
 - en nettoyant le lieu de travail,
 - en consignait le travail,
- afin de remettre a neuf les traverses pivots selon le cahier des charges, conformément aux lois sur la sécurité, aux règlements de l'AAR, aux normes et politiques de l'entreprise ainsi qu'aux lois, aux règlements et aux codes applicables.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

5575.07 Remettre à neuf les longrines centrales selon les méthodes prescrites, notamment :

- en consultant le cahier des charges,
- en inspectant les poutres principales, les renforts, les supports d'attelage, les ressorts de rappel, les ressorts de support d'attelage, les butées de l'appareil de choc et de traction et les pylônes de choc moulés,
- en procédant au remplacement des composants défectueux ou à leur réparation en soudant, en épissant, en meulant, en rivetant, en redressant, en ajustant et en peignant,
- en utilisant les outils et le matériel requis tels des chalumeaux, du matériel de soudage, des meuleuses, du matériel de peinture, une machine à riveter et du matériel hydraulique,
- en portant du matériel de protection individuelle,
- en vérifiant le travail de remise à neuf à l'aide d'appareils de mesure et de dispositifs de contrôle,
- en nettoyant le lieu de travail,
- en consignatant le travail,

afin de remettre à neuf les longrines centrales selon le cahier des charges, conformément aux lois sur la sécurité, aux règlements de l'AAR, aux normes et politiques de l'entreprise ainsi qu'aux lois, aux règlements et aux codes applicables.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

5576 Entretien Les Freins

Description de l'ensemble de compétences

Entretien des freins en procédant à un essai de frein sur wagon isolé, en remplaçant les robinets de frein d'un wagon et en entretenant les flexibles, les conduites et la tuyauterie de frein, les cylindres de frein, les régleurs de timonerie, les réservoirs et les freins à main.

Compétences

5576.01 Procéder à un essai de frein sur wagon isolé selon les méthodes prescrites, notamment :

- en consultant le cahier des charges,
- en procédant quotidiennement à un essai de frein sur wagon isolé,
- en apposant une étiquette sur l'appareil s'il est défectueux ou désuet,
- en inspectant la timonerie de frein, les sabots, le frein à main et les tringles de purge,
- en remplaçant les pièces défectueuses,
- en raccordant la machine de frein pneumatique et la réserve d'air au wagon,
- en procédant aux réparations en soudant, en redressant, en meulant et en chauffant,
- en faisant des réglages et des modifications,
- en vérifiant les distributeurs, la tuyauterie, les flexibles, les régleurs de timonerie, les réservoirs et les cylindres de frein,
- en utilisant des outils et du matériel tels du matériel de soudage, des meuleuses et des chalumeaux,
- en portant du matériel de protection individuelle,
- en vérifiant le système de freinage pneumatique à l'aide d'appareils de mesure et de dispositifs de contrôle,
- en nettoyant le lieu de travail,
- en consignnant le travail,

afin de procéder à un essai de frein sur wagon isolé selon le cahier des charges, conformément aux lois sur la sécurité, aux règlements de l'AAR, aux normes et politiques de l'entreprise ainsi qu'aux lois, aux règlements et aux codes applicables.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

*** Le (la) formateur(trice) peut être un superviseur ou l'employé compétent désigné par le (la) parrain (marraine) de l'apprenti(e).**

5576.02 Remplacer les robinets de frein des wagons selon les méthodes prescrites, notamment :

- en consultant le cahier des charges,
 - en procédant à un essai de frein sur wagon isolé,
 - en trouvant le ou les robinets défectueux,
 - en étiquetant les composants défectueux,
 - en remplaçant le ou les robinets défectueux,
 - en sélectionnant le bon robinet de remplacement,
 - en marquant au pochoir sur le wagon l'information relative au robinet de remplacement,
 - en recommandant une révision ultérieure,
 - en utilisant des outils et du matériel tels un appareil d'essai de frein sur wagon isolé, des douilles, des clés à rochet, des marteaux, des chalumeaux, des pinces et des clés,
 - en vérifiant les robinets de remplacement,
 - en portant du matériel de protection individuelle,
 - en nettoyant le lieu de travail,
 - en consignait le travail,
- conformément aux lois sur la sécurité, aux règlements de l'AAR, aux normes et politiques de l'entreprise ainsi qu'aux lois, aux règlements et aux codes applicables.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

5575.03 **Entretien des flexibles, les conduites et la tuyauterie de frein** selon les méthodes prescrites, notamment :

- en consultant le cahier des charges,
- en procédant à un essai de frein sur wagon isolé pour déceler les fuites,
- en vérifiant si les flexibles sont détériorés ou désuets, ainsi que leur jeu,
- en remplaçant les composants défectueux,
- en procédant aux réparations en soudant, en redressant, en fixant et en serrant,
- en vérifiant les pièces de remplacement et le travail d'entretien,
- en utilisant des outils et du matériel tels un appareil d'essai de frein sur wagon isolé, des chalumeaux, des clés, des meuleuses, du matériel de soudage, une barre, un marteau et des fixations,
- en portant du matériel de protection individuelle,
- en nettoyant le lieu de travail,
- en consignnant le travail,

conformément aux lois sur la sécurité, aux règlements de l'AAR, aux normes et politiques de l'entreprise ainsi qu'aux lois, aux règlements et aux codes applicables.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

5575.04 **Entretien les cylindres de frein** selon les méthodes prescrites, notamment :

- en consultant le cahier des charges,
 - en procédant à un essai de frein sur wagon isolé pour repérer les cylindres de frein défectueux ou désajustés,
 - en sélectionnant les pièces de remplacement,
 - en remplaçant les composants défectueux,
 - en serrant les fixations,
 - en étiquetant les cylindres nécessitant une réparation ou une révision ultérieure,
 - en vérifiant les pièces de remplacement,
 - en utilisant des outils et du matériel tels un appareil d'essai de frein sur wagon isolé, des clés, des fixations et des colliers,
 - en portant du matériel de protection individuelle,
 - en nettoyant le lieu de travail,
 - en consignnant le travail,
- conformément aux lois sur la sécurité, aux règlements de l'AAR, aux normes et politiques de l'entreprise ainsi qu'aux lois, aux règlements et aux codes applicables

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

5575.05 **Entretien les régleurs de timonerie** selon les méthodes prescrites, notamment :

- en consultant le cahier des charges,
 - en procédant à un essai de frein ou de régleur de timonerie sur wagon isolé pour repérer les régleurs de timonerie défectueux ou désajustés,
 - en sélectionnant les pièces de remplacement,
 - en remplaçant et en ajustant les composants défectueux,
 - en procédant aux réparations en redressant, en ajustant et en soudant,
 - en vérifiant les pièces de remplacement et les réglages,
 - en étiquetant les régleurs de timonerie défectueux en vue d'une réparation ultérieure,
 - en utilisant des outils et du matériel tels un appareil d'essai de frein sur wagon isolé, des clés, des douilles, un marteau, des pinces et des tournevis,
 - en portant du matériel de protection individuelle,
 - en nettoyant le lieu de travail,
 - en consignait le travail,
- conformément aux lois sur la sécurité, aux règlements de l'AAR, aux normes et politiques de l'entreprise ainsi qu'aux lois, aux règlements et aux codes applicables.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

5575.06 **Entretien des réservoirs** selon les méthodes prescrites, notamment :

- en consultant le cahier des charges,
- en procédant à un essai de réservoir sur wagon isolé,
- en remplaçant les composants défectueux,
- en vérifiant la qualité des pièces de remplacement,
- en utilisant des outils et du matériel tels un appareil d'essai de frein sur wagon isolé, une clé à rochet, un chassoir, des outils pneumatiques, des pistolets à air comprimé et des fixations,
- en portant du matériel de protection individuelle,
- en nettoyant le lieu de travail,
- en consignnant le travail,

conformément aux lois sur la sécurité, aux règlements de l'AAR, aux normes et politiques de l'entreprise ainsi qu'aux lois, aux règlements et aux codes applicables.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

5575.07 **Entretien des freins à main** selon les méthodes prescrites, notamment :

- en consultant le cahier des charges,
- en effectuant des inspections visuelles et manuelles afin de repérer les pièces usées ou brisées,
- en remplaçant les freins à main défectueux,
- en lubrifiant les freins à main,
- en étiquetant les freins à main défectueux pour une réparation ou une remise à neuf ultérieure,
- en utilisant des outils et du matériel tels des chalumeaux, des clés, des pinces et des douilles,
- en vérifiant le travail d'entretien,
- en portant du matériel de protection individuelle,
- en nettoyant le lieu de travail,
- en consignnant le travail,

conformément aux lois sur la sécurité, aux règlements de l'AAR, aux normes et politiques de l'entreprise ainsi qu'aux lois, aux règlements et aux codes applicables.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

5576.0 **Entretenir Les Freins**

Objectif Général De Rendement

Entretenir les freins en procédant à un essai de frein sur wagon isolé, en remplaçant les robinets de frein d'un wagon et en entretenant les flexibles, les conduites et la tuyauterie de frein, les cylindres de frein, les régleurs de timonerie, les réservoirs et les freins à main.

Compétences

5576.01 Procéder à un essai de frein sur wagon isolé selon les méthodes prescrites, notamment :

- en consultant le cahier des charges,
- en procédant quotidiennement à un essai de frein sur wagon isolé,
- en apposant une étiquette sur l'appareil s'il est défectueux ou désuet,
- en inspectant la timonerie de frein, les sabots, le frein à main et les tringles de purge,
- en remplaçant les pièces défectueuses,
- en raccordant la machine de frein pneumatique et la réserve d'air au wagon,
- en procédant aux réparations en soudant, en redressant, en meulant et en chauffant,
- en faisant des réglages et des modifications,
- en vérifiant les distributeurs, la tuyauterie, les flexibles, les régleurs de timonerie, les réservoirs et les cylindres de frein,
- en utilisant des outils et du matériel tels du matériel de soudage, des meuleuses et des chalumeaux,
- en portant du matériel de protection individuelle,
- en vérifiant le système de freinage pneumatique à l'aide d'appareils de mesure et de dispositifs de contrôle,
- en nettoyant le lieu de travail,
- en consignat le travail,

afin de procéder à un essai de frein sur wagon isolé selon le cahier des charges, conformément aux lois sur la sécurité, aux règlements de l'AAR, aux normes et politiques de l'entreprise ainsi qu'aux lois, aux règlements et aux codes applicables.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

*** Le (la) formateur(trice) peut être un superviseur ou l'employé compétent désigné par le (la) parrain (marraine) de l'apprenti(e).**

5576.02 Remplacer les robinets de frein des wagons selon les méthodes prescrites, notamment :

- en consultant le cahier des charges,
- en procédant à un essai de frein sur wagon isolé,
- en trouvant le ou les robinets défectueux,
- en étiquetant les composants défectueux,
- en remplaçant le ou les robinets défectueux,
- en sélectionnant le bon robinet de remplacement,
- en marquant au pochoir sur le wagon l'information relative au robinet de remplacement,
- en recommandant une révision ultérieure,
- en utilisant des outils et du matériel tels un appareil d'essai de frein sur wagon isolé, des douilles, des clés à rochet, des marteaux, des chalumeaux, des pinces et des clés,
- en vérifiant les robinets de remplacement,
- en portant du matériel de protection individuelle,
- en nettoyant le lieu de travail,
- en consignnant le travail,

conformément aux lois sur la sécurité, aux règlements de l'AAR, aux normes et politiques de l'entreprise ainsi qu'aux lois, aux règlements et aux codes applicables

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

5576.03 Entretien des flexibles, les conduites et la tuyauterie de frein selon les méthodes prescrites, notamment :

- en consultant le cahier des charges,
- en procédant à un essai de frein sur wagon isolé pour déceler les fuites,
- en vérifiant si les flexibles sont détériorés ou désuets, ainsi que leur jeu,
- en remplaçant les composants défectueux,
- en procédant aux réparations en soudant, en redressant, en fixant et en serrant,
- en vérifiant les pièces de remplacement et le travail d'entretien,
- en utilisant des outils et du matériel tels un appareil d'essai de frein sur wagon isolé, des chalumeaux, des clés, des meuleuses, du matériel de soudage, une barre, un marteau et des fixations,
- en portant du matériel de protection individuelle,
- en nettoyant le lieu de travail,
- en consignnant le travail,

conformément aux lois sur la sécurité, aux règlements de l'AAR, aux normes et politiques de l'entreprise ainsi qu'aux lois, aux règlements et aux codes applicables

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

5576.04 **Entretien des cylindres de frein** selon les méthodes prescrites, notamment :

- en consultant le cahier des charges,
- en procédant à un essai de frein sur wagon isolé pour repérer les cylindres de frein défectueux ou désajustés,
- en sélectionnant les pièces de remplacement,
- en remplaçant les composants défectueux,
- en serrant les fixations,
- en étiquetant les cylindres nécessitant une réparation ou une révision ultérieure,
- en vérifiant les pièces de remplacement,
- en utilisant des outils et du matériel tels un appareil d'essai de frein sur wagon isolé, des clés, des fixations et des colliers,
- en portant du matériel de protection individuelle,
- en nettoyant le lieu de travail,
- en consignnant le travail,

conformément aux lois sur la sécurité, aux règlements de l'AAR, aux normes et politiques de l'entreprise ainsi qu'aux lois, aux règlements et aux codes applicables.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

5576.05 **Entretien des régleurs de timonerie selon les**

méthodes prescrites, notamment :

- en consultant le cahier des charges,
- en procédant à un essai de frein ou de régleur de timonerie sur wagon isolé pour repérer les régleurs de timonerie défectueux ou désajustés,
- en sélectionnant les pièces de remplacement,
- en remplaçant et en ajustant les composants défectueux,
- en procédant aux réparations en redressant, en ajustant et en soudant,
- en vérifiant les pièces de remplacement et les réglages,
- en étiquetant les régleurs de timonerie défectueux en vue d'une réparation ultérieure,
- en utilisant des outils et du matériel tels un appareil d'essai de frein sur wagon isolé, des clés, des douilles, un marteau, des pinces et des tournevis,
- en portant du matériel de protection individuelle,
- en nettoyant le lieu de travail,
- en consignnant le travail,

conformément aux lois sur la sécurité, aux règlements de l'AAR, aux normes et politiques de l'entreprise ainsi qu'aux lois, aux règlements et aux codes applicables.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

5576.06 **Entretien des réservoirs** selon les méthodes prescrites, notamment :

- en consultant le cahier des charges,
- en procédant à un essai de réservoir sur wagon isolé,
- en remplaçant les composants défectueux,
- en vérifiant la qualité des pièces de remplacement,
- en utilisant des outils et du matériel tels un appareil d'essai de frein sur wagon isolé, une clé à rochet, un chassoir, des outils pneumatiques, des pistolets à air comprimé et des fixations,
- en portant du matériel de protection individuelle,
- en nettoyant le lieu de travail,
- en consignnant le travail,

conformément aux lois sur la sécurité, aux règlements de l'AAR, aux normes et politiques de l'entreprise ainsi qu'aux lois, aux règlements et aux codes applicables.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

5576.07

Entretien des freins à main selon les méthodes prescrites, notamment :

- en consultant le cahier des charges,
- en effectuant des inspections visuelles et manuelles afin de repérer les pièces usées ou brisées,
- en remplaçant les freins à main défectueux,
- en lubrifiant les freins à main,
- en étiquetant les freins à main défectueux pour une réparation ou une remise à neuf ultérieure,
- en utilisant des outils et du matériel tels des chalumeaux, des clés, des pinces et des douilles,
- en vérifiant le travail d'entretien,
- en portant du matériel de protection individuelle,
- en nettoyant le lieu de travail,
- en consignnant le travail,

conformément aux lois sur la sécurité, aux règlements de l'AAR, aux normes et politiques de l'entreprise ainsi qu'aux lois, aux règlements et aux codes applicables

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

5577 Entretien Les Dispositifs De Sécurité Des Wagons

Description de l'ensemble de compétences

Entretien des dispositifs de sécurité des wagons en entretenant les mains courantes et les poignées, les échelles, les plates-formes et les marchepieds en étrier.

Compétences

5577.01 Entretien des mains courantes et des poignées selon les méthodes prescrites, notamment :

- en consultant le cahier des charges,
- en effectuant des inspections visuelles et manuelles,
- en sélectionnant les pièces de remplacement,
- en remplaçant les composants défectueux,
- en procédant aux réparations en chauffant, en redressant, en rivetant, en fixant et en martelant,
- en utilisant des outils et du matériel tels des calibres, des chalumeaux, des marteaux, des pistolets à riveter, des fixations et des ciseaux,
- en vérifiant le travail d'entretien à l'aide d'appareils de mesure et de dispositifs de contrôle,
- en portant du matériel de protection individuelle,
- en nettoyant le lieu de travail,
- en consignnant le travail,

afin de remettre en état les mains courantes et les poignées selon le cahier des charges, conformément aux lois sur la sécurité, aux règlements de l'AAR, aux normes et politiques de l'entreprise ainsi qu'aux lois, aux règlements et aux codes applicables.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

*** Le (la) formateur(trice) peut être un superviseur ou l'employé compétent désigné par le (la) parrain (marraine) de l'apprenti(e).**

5577.02 **Entretien des échelles selon** les méthodes prescrites, notamment :

- en consultant le cahier des charges,
 - en effectuant des inspections visuelles et manuelles des échelons, des supports et des montants,
 - en remplaçant les pièces défectueuses,
 - en procédant aux réparations en chauffant, en épissant, en redressant, en rivetant, en fixant et en martelant,
 - en utilisant des outils et du matériel tels des chalumeaux, des marteaux, des pistolets à riveter, des fixations, des douilles, une clé à rochet et des pinces de manœuvre,
 - en vérifiant le travail d'entretien à l'aide d'appareils de mesure et de dispositifs de contrôle,
 - en portant du matériel de protection individuelle,
 - en nettoyant le lieu de travail,
 - en consignnant le travail,
- afin de remettre en état les échelles selon le cahier des charges, conformément aux lois sur la sécurité, aux règlements de l'AAR, aux normes et politiques de l'entreprise ainsi qu'aux lois, aux règlements et aux codes applicables

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

5577.03 **Entretien des plates-formes** selon les méthodes prescrites, notamment :

- en consultant le cahier des charges,
- en effectuant des inspections visuelles et manuelles des planchers, des châssis et des supports,
- en remplaçant les pièces défectueuses,
- en procédant aux réparations en chauffant, en redressant, en fixant, en rivetant, en soudant et en martelant,
- en utilisant des outils et du matériel tels des chalumeaux, des marteaux, des pistolets à riveter, des fixations, des douilles, du matériel de soudage et des clés à rochet,
- en vérifiant le travail d'entretien à l'aide d'appareils de mesure et de dispositifs de contrôle,
- en portant du matériel de protection individuelle,
- en nettoyant le lieu de travail,
- en consignnant le travail,

afin de remettre en état les plates-formes selon le cahier des charges, conformément aux lois sur la sécurité, aux règlements de l'AAR, aux normes et politiques de l'entreprise ainsi qu'aux lois, aux règlements et aux codes applicables.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

5577.04 **Entretien des marchepieds en étrier** selon les méthodes prescrites, notamment :

- en consultant le cahier des charges,
 - en effectuant des inspections visuelles et manuelles des pattes de support, des marchepieds et des barreaux,
 - en remplaçant les composants défectueux,
 - en procédant aux réparations en chauffant, en rivetant, en redressant, en fixant, en martelant et en peignant,
 - en utilisant des outils et du matériel tels des chalumeaux, des marteaux, des pistolets à riveter, des fixations et du matériel de peinture,
 - en vérifiant le travail d'entretien à l'aide d'appareils de mesure et de dispositifs de contrôle,
 - en portant du matériel de protection individuelle,
 - en nettoyant le lieu de travail,
 - en consignnant le travail,
- afin de remettre en état les marchepieds en étrier selon le cahier des charges, conformément aux lois sur la sécurité, aux règlements de l'AAR, aux normes et politiques de l'entreprise ainsi qu'aux lois, aux règlements et aux codes applicables.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

5578 Effectuer Des Inspections De Sécurité Et D'entretien

Description de l'ensemble de compétences

Effectuer des inspections de sécurité et d'entretien en inspectant des wagons entrants ou sortants en marche, des wagons ou un train à l'arrêt et des marchandises dangereuses, en procédant à l'essai n° 1 des freins pneumatiques, en inspectant un chargement sur wagon découvert et sur des wagons de transport d'automobiles avant le départ, et en vérifiant les dommages sur un wagon déraillé.

Compétences

5578.01 Inspecter des wagons entrants ou sortants en marche selon les méthodes prescrites, notamment :

- en consultant le cahier des charges,
- en effectuant des inspections visuelles et manuelles de wagons en marche,
- en vérifiant s'il y a des sons anormaux, des odeurs de caoutchouc brûlé ou de produits chimiques forts et du matériel ou des pièces de freins qui traînent,
- en vérifiant si tous les freins à main sont desserrés,
- en recommandant une inspection, une réparation ou un remplacement ultérieurs,
- en vérifiant l'inspection à l'aide des dispositifs de contrôle et d'inspection requis,
- en portant du matériel de protection individuelle,
- en nettoyant le lieu de travail,
- en consignait le travail,

conformément aux lois sur la sécurité, aux règlements de l'AAR, aux normes et politiques de l'entreprise ainsi qu'aux lois, aux règlements et aux codes applicables.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

*** Le (la) formateur(trice) peut être un superviseur ou l'employé compétent désigné par le (la) parrain (marraine) de l'apprenti(e).**

5578.02 Inspecter des wagons ou un train à l'arrêt selon les méthodes prescrites, notamment :

- en consultant le cahier des charges,
 - en s'assurant que la voie est rendue sécuritaire avec la signalisation par drapeau bleu,
 - en effectuant des inspections visuelles et manuelles de wagons à l'arrêt,
 - en vérifiant si des charges se sont déplacées ou si des wagons sont mal chargés et s'il y a des sons anormaux, des odeurs fortes de produits chimiques, des pièces défectueuses sur les wagons et des fuites,
 - en recommandant une inspection, une réparation ou un remplacement ultérieurs,
 - en vérifiant l'inspection à l'aide des dispositifs de contrôle et d'inspection requis,
 - en portant du matériel de protection individuelle,
 - en nettoyant le lieu de travail,
 - en consignnant le travail,
- conformément aux lois sur la sécurité, aux règlements de l'AAR, aux normes et politiques de l'entreprise ainsi qu'aux lois, aux règlements et aux codes applicables.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

5578.03 Inspecter des marchandises dangereuses selon les méthodes prescrites, notamment :

- en s'assurant que la voie est rendue sécuritaire avec la signalisation par drapeau bleu,
- en consultant le cahier des charges,
- en effectuant des inspections visuelles et manuelles,
- en vérifiant le type, la quantité et l'emplacement des plaques étiquettes,
- en vérifiant la soupape de sûreté et les dates de qualification,
- en repérant les fuites,
- en recommandant une inspection et des interventions ultérieures,
- en vérifiant l'inspection à l'aide des dispositifs de contrôle et d'inspection requis,
- en portant du matériel de protection individuelle,
- en nettoyant le lieu de travail,
- en consignnant le travail,

conformément aux lois sur la sécurité, aux règlements de l'AAR, aux normes et politiques de l'entreprise ainsi qu'aux lois, aux règlements et aux codes applicables.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

5578.04 Procéder a l'essai n°1 de freins pneumatiques au départ

selon les méthodes prescrites, notamment :

- en s'assurant que la voie est rendue sécuritaire avec la signalisation par drapeau bleu,
- en consultant le cahier des charges,
- en effectuant des inspections visuelles et manuelles a l'aide d'instruments d'essai vérifiés,
- en vérifiant le raccordement des conduites d'air, la continuité de la ligne de train, le fonctionnement des freins, la présence de fuites, les garnitures d'accouplement,
- en vérifiant la course des pistons, le robinet de retenue et l'air des conduites de frein,
- en vérifiant si tous les sabots de frein sont alignés avec les roues,
- en procédant aux réparations requises,
- en effectuant des réglages,
- en recommandant une inspection et des interventions ultérieures,
- en vérifiant l'essai du système de freinage,
- en portant du matériel de protection individuelle,
- en nettoyant le lieu de travail,
- en signalant les défauts et en cosignant le travail, conformément aux lois sur la sécurité, au règlements de l'AAR, aux normes et politiques de l'entreprise ainsi qu'aux lois, aux règlements et aux codes applicables

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

- 5578.05 Inspecter un chargement sur wagon découvert** selon les méthodes prescrites, notamment :
- en s'assurant que la voie est rendue sécuritaire avec la signalisation par drapeau bleu,
 - en consultant le cahier des charges,
 - en effectuant des inspections visuelles et manuelles,
 - en vérifiant l'arrimage, les calages, les cerclages, les câbles, l'emplacement de la charge dans le wagon et la répartition et les dimensions de la charge,
 - en recommandant une inspection et des interventions ultérieures,
 - en portant du matériel de protection individuelle,
 - en consignait les dimensions de la charge,
 - en consignait le travail,
- conformément aux lois sur la sécurité, aux règlements de l'AAR, aux normes et politiques de l'entreprise ainsi qu'aux lois, aux règlements et aux codes applicables.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

5578.06 Inspecter avant le départ des wagons de transport d'automobiles

sellons les méthodes prescrites, notamment :

- en consultant le cahier des charges,
- en effectuant des inspections visuelles et manuelles,
- en vérifiant le fonctionnement des pièces mécaniques et des dispositifs de sécurité,
- en vérifiant l'intérieur des voitures, les dispositifs d'arrimage, les pochoirs et la lubrification,
- en recommandant une inspection et des interventions ultérieures,
- en portant du matériel de protection individuelle,
- en consignait le travail,
conformément aux lois sur la sécurité, aux règlements de l'AAR, aux normes et politiques de l'entreprise ainsi qu'aux lois, aux règlements et aux codes applicables.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

5578.07 Inspecter les dommages d'un wagon déraillé selon les méthodes

prescrites, notamment :

- en consultant le cahier des charges,
- en effectuant des inspections visuelles et manuelles,
- en vérifiant si des composants sont pliés, brisés ou manquants,
- en vérifiant la date et l'emplacement des étiquettes de réforme,
- en recommandant une inspection et des interventions ultérieures,
- en portant du matériel de protection individuelle,
- en signalant l'importance des dommages et le type de dommages,
- en consignait le travail,

afin que l'inspection soit complète et que les wagons puissent rouler en toute sécurité, conformément aux lois sur la sécurité, aux règlements de l'AAR, aux normes et politiques de l'entreprise ainsi qu'aux lois, aux règlements et aux codes applicables.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

5579 Entretien Les Caisses Des Wagons

Description de l'ensemble de compétences

Entretien des caisses des wagons, dont des wagons couverts, des wagons plats, des wagons-tombereaux, des wagons-trémies et des wagons-citernes

Compétences

5579.01 Entretien des wagons couverts selon les méthodes prescrites, notamment :

- en consultant le cahier des charges,
 - en inspectant les extrémités, les parois, le toit et les portes des wagons,
 - en vérifiant la présence de défauts, dont des trous, des fissures, de la rouille, des fuites et des dommages à la caisse,
 - en vérifiant la fermeture des portes ainsi que les loquets de sécurité, la planéité avec le châssis et la lubrification,
 - en remplaçant les composants défectueux ou en procédant à leur réparation en soudant, en chauffant, en redressant et en meulant,
 - en utilisant les outils à main, le matériel de soudage et les outils motorisés requis,
 - en vérifiant le travail d'entretien,
 - en portant du matériel de protection individuelle,
 - en nettoyant le lieu de travail et en consignnant le travail,
- afin de remettre en état la structure des wagons couverts selon le cahier des charges, conformément aux lois sur la sécurité, aux règlements de l'AAR, aux normes et politiques de l'entreprise ainsi qu'aux lois, aux règlements et aux codes applicables.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

*** Le (la) formateur(trice) peut être un superviseur ou l'employé compétent désigné par le (la) parrain (marraine) de l'apprenti(e).**

5579.02 Entretien des wagons plats selon les méthodes prescrites, notamment :

- en consultant le cahier des charges,
 - en inspectant les extrémités, les parois, le plancher, le toit et les portes des wagons,
 - en vérifiant la présence de défauts, dont des trous, des fissures, de la rouille, des fuites et des dommages à la structure,
 - en relevant les composants défectueux des wagons plats multiniveaux, des wagons plats à paroi de bout, des wagons porte-remorque, y compris les portes d'extrémité, les cales de roues, les chaînes, les cliquets, le revêtement latéral, le toit, les attaches, les rails de guidage, les tabliers et le plancher,
 - en remplaçant ou en procédant aux réparations en soudant, en coupant, en redressant, en rivetant, en meulant et en fixant,
 - en utilisant les outils à main, le matériel de soudage et les outils motorisés requis,
 - en vérifiant le travail d'entretien des wagons plats,
 - en portant du matériel de protection individuelle,
 - en nettoyant le lieu de travail et en consignnant le travail,
- afin de remettre en état les wagons plats selon le cahier des charges, conformément aux lois sur la sécurité, aux règlements de l'AAR, aux normes et politiques de l'entreprise ainsi qu'aux lois, aux règlements et aux codes applicables..

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

5579.03 **Entretien des wagons-tombereaux** selon les méthodes prescrites, notamment :

- en consultant le cahier des charges,
- en inspectant les extrémités, les parois, le toit et les portes des wagons,
- en vérifiant la présence de défauts, dont des trous, des fissures, de la rouille, des fuites et des dommages à la structure,
- en relevant les composants défectueux des wagons-tombereaux sans porte d'extrémité, dont les bouts rabattants, les verrous, le plancher intérieur, le revêtement intérieur et les renforts verticaux,
- en remplaçant ou en réparant les composants défectueux des couvercles de toit,
- en réparant les cloisons fixes et amovibles des wagons-tombereaux couverts,
- en procédant aux réparations en soudant, en coupant, en redressant, en rivetant, en meulant et en fixant,
- en utilisant les outils à main, le matériel de soudage et les outils motorisés requis,
- en vérifiant le travail d'entretien des wagons-tombereaux,
- en portant du matériel de protection individuelle,
- en nettoyant le lieu de travail,
- en consignnant le travail,

afin de remettre en état les wagons-tombereaux selon le cahier des charges, conformément aux lois sur la sécurité, aux règlements de l'AAR, aux normes et politiques de l'entreprise ainsi qu'aux lois, aux règlements et aux codes applicables.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

5579.04 Entretien des wagons-trémies selon les méthodes prescrites, notamment :

- en consultant le cahier des charges,
 - en inspectant les extrémités, les parois, le toit et les portes des wagons,
 - en vérifiant la présence de défauts, dont des trous, des fissures, de la rouille, des fuites et des dommages à la structure,
 - en relevant les composants défectueux des wagons-trémies couverts, à vidange par air pulsé, non couverts et pressurisés, y compris les couvercles de trappe supérieurs, les joints d'étanchéité, les verrous, les cloisons, les charnières, les cloisons de séparation intérieures, les passerelles, les déversoirs, les barrières, les membrures supérieures et latérales, les traverses extrêmes, les flexibles sous pression, les indicateurs de niveau et les capuchons d'extrémité,
 - en remplaçant ou en procédant aux réparations en soudant, en coupant, en redressant, en rivetant, en meulant et en fixant,
 - en utilisant les outils à main, le matériel de soudage et les outils motorisés requis,
 - en vérifiant le travail d'entretien des wagons-trémies,
 - en portant du matériel de protection individuelle,
 - en nettoyant le lieu de travail et en consignnant le travail,
- afin de remettre en état les wagons-trémies selon le cahier des charges, conformément aux lois sur la sécurité, aux règlements de l'AAR, aux normes et politiques de l'entreprise ainsi qu'aux lois, aux règlements et aux codes applicables.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

- 5579.05** **Entretien des wagons-citernes** selon les méthodes prescrites, notamment :
- en consultant le cahier des charges,
 - en vérifiant si les connaissements correspondent aux plaques étiquettes,
 - en inspectant les citernes, le logement de valve au-dessus des wagons, les garde-fous,
 - en vérifiant s'il y a des fuites aux appareils de robinetterie
 - en vérifiant la présence de défauts, dont des trous, des fissures, de la rouille, des fuites et des dommages à la citerne,
 - en vérifiant les longrines centrales,
 - en remplaçant les bouchons de vidange inférieurs,
 - en procédant aux réparations en soudant, en chauffant, en redressant, en meulant et en ajustant,
 - en utilisant les outils motorisés, les outils à main et le matériel de soudage requis,
 - en vérifiant le travail d'entretien des wagons-citernes,
 - en portant du matériel de protection individuelle,
 - en nettoyant le lieu de travail et en consignnant le travail,
- afin de remettre en état les wagons-citernes selon le cahier des charges, conformément aux lois sur la sécurité, aux règlements de l'AAR, aux normes et politiques de l'entreprise ainsi qu'aux lois, aux règlements et aux codes applicables.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

5580 Entretien Les Voitures De Chemin De Fer

Description de l'ensemble de compétences

Entretien des voitures de chemin de fer, y compris les extrémités, les plates-formes, le toit, les parois, le châssis, les murs intérieurs, le plancher et le plafond, les stores et les rideaux de fenêtre, le matériel et les accessoires de cuisine et de salle de bain et l'ameublement intérieur.

Compétences

- 5580.01 Entretien des extrémités des voitures de chemin de fer** selon les méthodes prescrites, notamment :
- en consultant le cahier des charges,
 - en inspectant, entre autres, les traverses extrêmes et les montants, les montants d'angle, les tôles de bout, les traverses supérieures, les soufflets et les diaphragmes, les montants supérieurs de la porte, les tiges de retenue, les supports, les tiges latérales, les guides, les ressorts, les rideaux, les barrières et les plaques de seuil,
 - en remplaçant les composants défectueux ou en procédant à leur réparation en soudant, en rivetant, en ajustant, en meulant, en coupant et en peignant,
 - en utilisant des outils et du matériel tels que du matériel de soudage et de peinture, un chalumeau et des outils pneumatiques ou électriques,
 - en vérifiant le travail d'entretien,
 - en portant du matériel de protection individuelle.
 - En nettoyant le lieu de travail,
 - En cosignant le travail,
- Afin de remettre en état les extrémités des voitures selon le cahier des charges, conformément aux lois sur la sécurité, aux règlements de l'AAR, aux normes et politiques de l'entreprise ainsi qu'aux lois, aux règlements et aux codes applicables

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

*** Le (la) formateur(trice) peut être un superviseur ou l'employé compétent désigné par le (la) parrain (marraine) de l'apprenti(e).**

5580.02 **Entretien des plates formes des voitures** selon les méthodes prescrites, notamment :

- En consultant le cahier des charges,
- En inspectant, entre autres, les marches, les portes et les ferrures, les cadres et le joints de fenêtre, les ferrures et les joints de trappe, les planchers, les plafonds, les cadres de filtre et le portes de queue verrouillées,
- En procédant aux réparations en soudant, en rivetant, en ajustant, en meulant, en coupant et en peignant,
- En utilisant des outils et du matériel tels du soudage et de peinture, un chalumeau, des outils pneumatiques ou électroniques, des échelles et du matériel d'arrimage,
- En vérifiant le travail d'entretien,
- En portant du matériel de protection individuelle,
- En nettoyant le lieu de travail,
- En cosignant le travail,

Afin de remettre en état les plates formes selon le cahier des charges, conformément aux lois sur la sécurité, aux règlements de l'AAR, aux normes et politiques de l'entreprise ainsi qu'aux lois, aux règlements et aux codes applicables.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

5580.03 **Entretien le toit des voitures** selon les méthodes prescrites, notamment :

- En consultant les cahier des charges,
- En vérifiant, entre autres, les tôles, les chapeaux, les trappes, les cadres de trappe, les gouttières, les toiles et le couvercle du toit,
- En procédant aux réparations en soudant, en rivetant, en ajustant, en meulant, en coupant et en peignant,
- En utilisant des outils et du matériel tels du matériel du soufrage et de peinture, un chalumeau, des outils pneumatiques ou électriques et du matériel de levage et d'arrimage,
- En vérifiant le travail d'entretien,
- En portant du matériel de protection individuelle,
- En nettoyant le lieu de travail,
- En cosignant le travail,

Afin de remettre en état le toit des voitures selon le cahier des charges, conformément aux lois sur la sécurité, aux règlements de l'AAR, aux normes et politiques de l'entreprise ainsi qu'aux lois, aux règlements et aux codes applicables.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

5580.04 Entretien des parois des voitures selon les méthodes prescrites, notamment :

- En consultant le cahier des charges,
- En vérifiant, entre autres, les montants latéraux, les tôles, les traverses extrêmes, les traverses extrêmes supérieures, les cadres de fenêtre, les jupes, les plaques à inscription et les couvercles d'évent,
- En procédant aux réparations en soudant, en rivetant, en ajustant, en meulant, en coupant et en peignant,
- En utilisant des outils et du matériel tels que du matériel de soudage et de peinture, un chalumeau, des outils pneumatiques ou électriques et du matériel de levage et d'arrimage,
- En vérifiant le travail d'entretien,
- En portant du matériel de protection individuelle,
- En nettoyant le lieu de travail,
- En cosignant le travail,

Afin de remettre en état les parois des voitures selon le cahier des charges, conformément aux lois sur la sécurité, aux règlements de l'AAR, aux normes et politiques de l'entreprise ainsi qu'aux lois, aux règlements et aux codes applicables.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

5580.05 **Entretien le châssis des voitures** selon les méthodes prescrites, notamment :

- En consultant le cahier des charges,
- En vérifiant, entre autres, les dispositifs de fixation, les unités de climatisation, les conduites de câbles, les réservoirs d'eaux usées, les batteries, les réservoirs d'eau, les chargeurs de batterie et l'isolation acoustique et thermique du plancher,
- En procédant aux réparation en soudant, en rivetant, en ajustant, en meulant, en coupant et en peignant,
- En utilisant des outils et du matériel tels du matériel de soudage et de peinture, un chalumeau, des outils pneumatiques ou électriques et du matériel de levage et d'arrimage,
- En vérifiant le travail d'entretien,
- En portant du matériel de protection individuelle,
- En nettoyant le lieu de travail,
- En cosignant le travail,

Afin de remettre en état le châssis des voitures selon le cahier des charges, conformément aux lois sur la sécurité, aux règlements de l'AAR, aux normes et politiques de l'entreprise ainsi qu'aux règlements et aux codes applicable.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

5580.06 **Entretien des murs intérieurs des voitures** selon les méthodes prescrites, notamment :

- En consultant le cahier des charges,
- En vérifiant, entre autres, les panneaux d'isolation acoustique et thermique, les panneaux latéraux, les revêtement des parois latérales, les cadres de fenêtre intérieurs, les supports a bagages, les fixations des luminaires, les panneaux d'extrémité, les rails et les joints d'étanchéité des portes, les cloisons, les fenêtres et les joints d'étanchéité, les casiers d'entretien, les portes et les ferrures ainsi que le grillage,
- En remplaçant les composants défectueux on en procédant a leur réparation en soudant, en rivetant, en ajustant, en meulant, en coupant et en peignant,
- En utilisant des outils et du matériel tels du matériel de soudage et de peinture, un chalumeau, des outils pneumatiques ou électriques et du matériel de levage et d'arrimage,
- En vérifiant le travail d'entretien,
- En portant du matériel de protection individuelle,
- En nettoyant le lieu de travail,
- En cosignant le travail,

Afin de remettre en état les murs intérieurs des voitures selon le cahier des charges, conformément aux lois sur la sécurité, aux règlements de l'AAR, aux normes et politiques de l'entreprise ainsi qu'aux lois, aux règlements et aux codes applicables.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

5580.07 **Entretien des plancher et le plafond des voitures** selon les méthodes, notamment :

- En consultant le cahier des charges,
- En inspectant, entre autres, les revêtements de sol, les fixations des luminaires, la moquette, les bandes décoratives, les plinthes, les trappes, d'accès et leur couvercles, les pièces rapportées, l'isolation acoustique et thermique, les recouvrements, les cadres de filtre, les cloisons et les grillages,
- En remplaçant ou en réparant les composants défectueux,
- En utilisant des outils et du matériel tels des outils a main, des outils pneumatiques ou électroniques et du matériel d'entretien de meubles rembourrés,
- En vérifiant le travail d'entretien,
- En portant du matériel de protection individuelle,
- En nettoyant le lieu de travail,
- En consignait le travail,

Afin de remettre en état le plafond et le plancher des voitures selon le cahier des charges, conformément aux lois ur la sécurité, aux règlements de l'AAR, aux norme et politiques de l'entreprise ainsi qu'aux lois, aux règlements et aux codes applicables.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

5580.08 **Entretien des stores et rideaux de fenêtres** selon les méthodes prescrites, notamment :

- En consultant le cahier des charges,
- En vérifiant, entre autres, les tissus, les dispositifs d'enroulement, les guides, les dispositifs de tension, les valences, les tiges, les supports, les embrasses et les ferrures,
- En remplaçant ou en réparant les composants défectueux,
- En utilisant les outils électriques et à main requis,
- En vérifiant l'entretien,
- En portant du matériel de protection individuelle,
- En nettoyant le lieu de travail,
- En consignnant le travail,

Afin de remettre en état les stores et les rideaux de fenêtre des voitures selon le cahier des charges, conformément aux lois sur la sécurité, aux règlements de l'AAR, aux normes et politiques de l'entreprise ainsi qu'aux lois, aux règlements et aux codes applicables.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

5580.09 Entretien le matériel et les accessoires de cuisine et de salle de bain selon les méthodes prescrites, notamment :

- En consultant le cahier des charges,
- En vérifiant, entre autres, les dispositifs de fixations des cuisinières, les plaques chauffantes et les hottes, le système d'extinction d'incendie, les réfrigérateurs, les lave-vaisselle, les petits appareils électriques, les fours a micro-ondes, les paniers a vaisselle, les caisses enregistreuses, les distributeurs, les mains-courantes, les corbeilles a papier et les miroirs,
- En remplaçant les accessoires et le matériel défectueux,
- En serrant les dispositifs de fixation,
- En utilisant les outils électriques et a main requis,
- En vérifiant les pièces de remplacement,
- En portant du matériel de protection individuelle,
- En nettoyant le lieu de travaux,
- En consignat le travail,

Afin de remettre en état les accessoires selon le cahier des charges, conformément aux lois sur la sécurité, aux règlements de l'AAR, aux normes et politiques de l'entreprise ainsi qu'aux lois, aux règlements et aux codes applicables.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

5580.10 **Entretien l'ameublement intérieur** selon les méthodes prescrites, notamment :

- En consultant le cahier des charges,
- En vérifiant, entre autres, les tables, les sièges, les bancs, les armoires, les comptoirs, les couchettes, les plates-formes, les tiroirs, les ferrures, les supports et les étagères,
- En réparant ou en remplaçant les meubles défectueux,
- En serrant les dispositifs de fixation,
- En utilisant les outils électriques, pneumatiques et a main requis,
- En vérifiant le travail d'entretien,
- En portant du matériel de protection individuelle,
- En nettoyant le lieu de travail,
- En cosignant de travail,

Afin de remettre en état ;'ameublement intérieur selon le cahier des charges, conformément aux lois sur la sécurité, aux règlements de l'AAR, aux normes et politiques de l'entreprise ainsi qu'aux lois, aux règlements et aux codes applicables.

jj/mm/aa	Nom en lettres moulées du (de la) formateur(trice)	*Signature du (de la) formateur(trice)
jj/mm/aa	Nom de l'apprenti(e)	Signature de l'apprenti(e)

Définitions

Apprenti(e)

- Une personne qui, en vertu d'un contrat d'apprentissage enregistré, reçoit ou doit recevoir une formation dans un métier qui est requise dans le cadre d'un programme d'apprentissage.
- Est titulaire d'un contrat d'apprentissage dans un métier à accréditation obligatoire ou non obligatoire;
- Est assujetti(e) aux ratios compagnon-qui ont été fixés par voie de règlement et/ou recommandés par l'industrie à l'égard de son métier;
- Reste apprenti(e) jusqu'à l'obtention de son certificat d'apprentissage.

LOPMS

Loi de 2021 ouvrant des perspectives dans les métiers spécialisés (LOPMS)

Certificat d'apprentissage

Certificat délivré à une personne qui a démontré avoir terminé avec succès un programme d'apprentissage en Ontario.

Certificat de qualification

Certificat délivré à une personne qui a terminé un apprentissage ou l'équivalent ET qui a réussi l'examen menant à l'obtention du certificat de qualification.

Compétence

Fait, pour une personne, d'arriver à exécuter, de façon uniforme et sans aide, une tâche en milieu de travail conformément au registre.

Profil de l'analyse des compétences (tableau du PAC)

Tableau qui énonce les exigences de formation d'un métier donné et qui décrit en détail les compétences ou les ensembles de compétences dont l'acquisition doit être démontrée dans le cadre d'un programme d'apprentissage.

Compagnon (compagne)

Personne titulaire d'un certificat de qualification (dans un métier à accréditation obligatoire ou non obligatoire) et/ou personne exerçant en tant que compagnon (compagne) dans un métier à accréditation non obligatoire qui n'est pas titulaire d'un certificat de qualification et qui possède une expérience équivalente dans ce métier.

Compétence obligatoire

Se dit des compétences, des ensembles de compétences ou des objectifs généraux de rendement, dans les zones non ombrées, dont l'acquisition doit être validée pour que l'apprenti(e) puisse terminer le programme.

Compétence facultative

Se dit des compétences, des ensembles de compétences ou des objectifs généraux de rendement, dans les zones ombrées, dont il n'est pas nécessaire que l'acquisition soit validée pour que l'apprenti(e) puisse terminer le programme.

Certificat de qualification temporaire

- On délivre un certificat de qualification temporaire à une personne qui a obtenu un certificat d'apprentissage (dans les métiers à accréditation obligatoire et non obligatoire) dans un programme assorti d'un examen menant au certificat de qualification, pour lequel la personne n'a pas encore passé l'examen en question.
- Le certificat de qualification temporaire a la durée prescrite ou, si aucune durée n'est prescrite, une durée d'un an.
- Dans le cas d'un métier à accréditation obligatoire, ce certificat temporaire permet à son titulaire de continuer à travailler légalement pendant une période maximale de 12 mois, pendant qu'il ou elle se prépare à passer l'examen de certification.
- Les titulaires d'un certificat de qualification temporaire sont assujettis aux ratios qui ont été fixés à l'égard de leur métier.

Ratios

Aux fins du programme d'apprentissage, le ratio est le nombre maximal de compagnons par rapport au nombre d'apprentis. Les ratios ont pour but d'assurer une supervision, une formation et une continuité du travail cohérentes.

Programme Sceau rouge

Le Programme des normes interprovinciales du Sceau rouge (aussi appelé Programme du Sceau rouge) a été établi il y a plus de 50 ans afin d'accroître la mobilité des travailleurs qualifiés entre les diverses régions du Canada et constitue une norme d'excellence dans l'industrie. En obtenant une note de 70 % ou plus à un examen interprovincial Sceau rouge, les participants à ce programme peuvent voir leurs certificats provinciaux ou territoriaux obtenir la mention Sceau rouge.

Le Programme des normes interprovinciales du Sceau rouge reconnaît leurs compétences et fait en sorte que leurs certificats soient reconnus partout au Canada sans qu'ils aient à passer d'autres examens. Il existe actuellement plus de 50 métiers désignés Sceau rouge. **Le Programme du Sceau rouge est considéré comme une norme d'excellence interprovinciale dans les métiers spécialisés.** Il est le fruit d'un partenariat entre le gouvernement du Canada, les gouvernements provinciaux et territoriaux et diverses parties intéressées.

Validation

Signature du (de la) parrain (marraine) officiel(le) ou d'un signataire autorisé (p. ex., le (la) formateur(trice)), attestant qu'un(e) apprenti(e) a acquis une compétence.

Compétence

Aptitude ou tâche individuelle décrite dans le registre.

Ensembles de compétences

Groupe ou sélection de compétences individuelles décrites dans le registre.

Validation des ensembles de compétences pour les parrains (marraines)

Liste de tous les ensembles de compétences comportant un espace pour la validation du (de la) parrain (marraine) officiel(le).

Parrain (marraine)

Personne qui a conclu un contrat d'apprentissage enregistré selon lequel elle doit veiller à ce qu'une autre personne reçoive une formation en milieu de travail dans un métier, dans le cadre d'un programme d'apprentissage.

Parrain officiel

Parrain (marraine) signataire du contrat d'apprentissage enregistré ou du contrat d'apprentissage. Pour pouvoir former des apprentis, le (la) parrain (marraine) doit prouver que le lieu de travail compte des compagnons ou des personnes considérées comme telles et dispose des outils, du matériel, des matériaux et des procédés que les représentants de l'industrie ont désignés comme étant essentiels au métier en question.

Formateur(trice)

Une personne qui surveille l'exécution d'une tâche et qui établit les attentes et les pratiques auxquelles l'apprenti(e) doit se conformer en milieu de travail. Pour un métier à accréditation obligatoire, un formateur qualifié est une personne qui détient un certificat de qualification. Dans un métier à accréditation non obligatoire, un formateur est une personne qui est soit titulaire d'un certificat de qualification, d'un certificat d'apprentissage ou d'un certificat équivalent.

Prêt(e) à passer l'examen?

Pour bon nombre de métiers spécialisés en Ontario, vous devez réussir un examen final pour être accrédité(e) dans votre métier. La réussite de l'examen vous donne le droit de vous présenter comme compagnon (compagne) et de recevoir un certificat de qualification dans votre métier.

Voici les deux types d'examens qui permettent d'obtenir une accréditation pour pouvoir exercer un métier en Ontario :

1. les examens provinciaux (Ontario), qui permettent d'obtenir un certificat de qualification;
2. les examens Sceau rouge, qui permettent d'obtenir un certificat de qualification portant la mention Sceau rouge interprovinciale.

Vous passerez l'examen du Sceau rouge pour les métiers désignés Sceau rouge en Ontario. Pour accéder au Guide de préparation en vue d'un examen du Sceau rouge, veuillez consulter le site www.sceau-rouge.ca

Guide de préparation à l'examen provincial

[Ressources pour l'examen – Métiers spécialisés Ontario](#)

Principaux renseignements à connaître au sujet de l'examen

- Vous disposerez d'**un maximum de quatre heures pour effectuer l'examen**.
- Les mesures d'adaptation doivent être demandées et approuvées avant la programmation de votre examen.
- Si vous terminez l'examen en moins de quatre heures, vous pouvez quitter le centre d'examen.
- Pour chaque question, vous devrez choisir la bonne réponse parmi les quatre choix donnés. L'examen peut compter entre 90 et 150 questions à choix multiples.
- La note de passage est de 70 %.

Marche à suivre pour pouvoir passer l'examen

La marche à suivre pour pouvoir passer l'examen est actuellement présentée en détail sur le site Web de Métiers spécialisés Ontario : [Réservation d'examen – Métiers spécialisés Ontario](#)

N'oubliez pas ces trois principales étapes :

1. Confirmez que vous êtes admissible à l'examen auprès de Métiers spécialisés Ontario;
2. Communiquez avec les Services à la clientèle de Métiers spécialisés Ontario pour acquitter vos frais d'examen;
3. Communiquez avec votre bureau de service local afin de fixer la date de votre examen, qui aura lieu dans son centre d'examen : ontario.ca/fr/page/bureau-d'apprentissage-demploi-ontario.

Directives pour consigner un changement de parrain

1. Consignez les renseignements sur votre premier parrain dans le Dossier du (de la) parrain (marraine) n° 1; il s'agit en fait du parrain qui a signé votre premier contrat de formation en apprentissage pour ce métier.
2. Si vous changez de parrain (marraine) avant de terminer ce programme d'apprentissage, veuillez contacter votre bureau de service local immédiatement pour mettre à jour le dossier de votre parrain (marraine).
3. Veuillez-vous assurer de consigner tous les renseignements concernant tout autre parrain officiel en rapport avec votre apprentissage au moyen des dossiers du (de la) parrain (marraine) fournis aux pages suivantes (s'il y a lieu).

Vous devez remplir un formulaire de modification du dossier du (de la) parrain (marraine) chaque fois que vous changez de parrain.

Dossier du (de la) parrain (marraine) n° 1

Renseignements sur le (la) parrain (marraine)	
Nom de l'apprenti(e)	
N° du contrat d'apprentissage	Date (jj/mm/aa)
Nom du (de la) parrain (marraine)	
Adresse	
Téléphone	
Adresse courriel	

Sommaire de la formation	
Date d'embauche	
Date de fin d'emploi	
Nbre total d'heures de formation et d'instruction données durant cette période	
Ensembles de compétences acquis	

Je déclare, en tant que parrain (marraine), que tous les renseignements ci-dessus sont, à ma connaissance, véridiques et exacts.

Signature : _____ Date :(jj/mm/aa) _____

Le (la) parrain (marraine) doit valider et dater l'acquisition de chaque compétence par l'apprenti(e). Les compétences qui figurent dans une zone ombrée sont toutefois facultatives, ce qui signifie que leur acquisition n'a pas à être validée.

***Si vous avez besoin d'exemplaires supplémentaires du dossier du (de la) parrain (marraine), visitez [Métiers spécialisés Ontario](#) pour y trouver le formulaire correspondant.**

Changement du dossier du (de la) parrain (marraine) n° 2

Renseignements sur le (la) parrain (marraine)	
Nom de l'apprenti(e)	
N° du contrat d'apprentissage	Date (jj/mm/aa)
Nom du (de la) parrain (marraine)	
Adresse	
Téléphone	
Adresse courriel	

Sommaire de la formation	
Date d'embauche	
Date de fin d'emploi	
Nbre total d'heures de formation et d'instruction données durant cette période	
Ensembles de compétences acquis	

Je déclare, en tant que parrain (marraine), que tous les renseignements ci-dessus sont, à ma connaissance, véridiques et exacts.

Signature : _____ Date :(jj/mm/aa) _____

Le (la) parrain (marraine) doit valider et dater l'acquisition de chaque compétence par l'apprenti(e). Les compétences qui figurent dans une zone ombrée sont toutefois facultatives, ce qui signifie que leur acquisition n'a pas à être validée.

***Si vous avez besoin d'exemplaires supplémentaires du dossier du (de la) parrain (marraine), visitez [Métiers spécialisés Ontario](#) pour y trouver le formulaire correspondant.**

Changement du dossier du (de la) parrain (marraine) n° 3

Renseignements sur le (la) parrain (marraine)	
Nom de l'apprenti(e)	
N° du contrat d'apprentissage	Date (jj/mm/aa)
Nom du (de la) parrain (marraine)	
Adresse	
Téléphone	
Adresse courriel	

Sommaire de la formation	
Date d'embauche	
Date de fin d'emploi	
Nbre total d'heures de formation et d'instruction données durant cette période	
Ensembles de compétences acquis	

Je déclare, en tant que parrain (marraine), que tous les renseignements ci-dessus sont, à ma connaissance, véridiques et exacts.

Signature : _____ Date :(jj/mm/aa) _____

Le (la) parrain (marraine) doit valider et dater l'acquisition de chaque compétence par l'apprenti(e). Les compétences qui figurent dans une zone ombrée sont toutefois facultatives, ce qui signifie que leur acquisition n'a pas à être validée.

***Si vous avez besoin d'exemplaires supplémentaires du dossier du (de la) parrain (marraine), visitez [Métiers spécialisés Ontario](#) pour y trouver le formulaire correspondant.**

Changement du dossier du (de la) parrain (marraine) n° 4

Renseignements sur le (la) parrain (marraine)	
Nom de l'apprenti(e)	
N° du contrat d'apprentissage	Date (jj/mm/aa)
Nom du (de la) parrain (marraine)	
Adresse	
Téléphone	
Adresse courriel	

Sommaire de la formation	
Date d'embauche	
Date de fin d'emploi	
Nbre total d'heures de formation et d'instruction données durant cette période	
Ensembles de compétences acquis	

Je déclare, en tant que parrain (marraine), que tous les renseignements ci-dessus sont, à ma connaissance, véridiques et exacts.

Signature : _____ Date :(jj/mm/aa) _____

Le (la) parrain (marraine) doit valider et dater l'acquisition de chaque compétence par l'apprenti(e). Les compétences qui figurent dans une zone ombrée sont toutefois facultatives, ce qui signifie que leur acquisition n'a pas à être validée.

***Si vous avez besoin d'exemplaires supplémentaires du dossier du (de la) parrain (marraine), visitez [Métiers spécialisés Ontario](#) pour y trouver le formulaire correspondant.**

Annexe A – Directives relatives à l'attestation de fin d'apprentissage

Une fois que l'apprenti(e) a terminé toute sa formation en classe ainsi que toutes les heures visées de formation en milieu de travail qu'exige le métier, et qu'il ou elle a acquis toutes les compétences obligatoires énoncées dans ce registre :

L'apprenti(e) et le (la) parrain (marraine) remplissent l'attestation de fin d'apprentissage et la validation de l'ensemble de compétences pour le (la) parrain (marraine) figurant aux pages suivantes.

1. Ils signent les formulaires et les soumettent à leur bureau de service local. Pour trouver le bureau le plus près, vérifiez les coordonnées à l'adresse ontario.ca/fr/page/bureau-dapprentissage-demploi-ontario ou communiquez avec *Emploi Ontario en appelant sans frais le 1-800-387-5656.*
2. Pour tous les métiers : Toutes les compétences obligatoires (ou la combinaison indiquée dans les exigences d'achèvement du métier) du registre doivent être validées. Les heures recommandées constituent un objectif de référence. Si le (la) parrain (marraine) termine la formation de l'apprenti(e) avant d'atteindre le nombre d'heures de formation que recommande l'industrie, le personnel du Ministère peut exiger des renseignements supplémentaires sur la formation en milieu de travail de l'apprenti(e). Un exemple de demande serait une lettre du (de la) parrain (marraine) qui confirme que l'apprenti(e) a travaillé pendant un certain temps dans le métier avant l'enregistrement du premier contrat d'apprentissage et qu'il ou elle a ainsi acquis au préalable certaines compétences.

Les apprentis qui soumettent l'attestation de fin d'apprentissage et la documentation pertinente à leur bureau de service local par la poste, par télécopieur ou par courriel (sous forme de document numérisé) ne doivent pas inclure leur registre; ceux qui remettent ce formulaire en personne à leur bureau de service local doivent apporter leur registre avec eux.

Le personnel du Ministère peut communiquer avec l'apprenti(e) ou encore le (la) parrain (marraine) pour leur demander de fournir de plus amples renseignements ou de la documentation supplémentaire après avoir vérifié tous les renseignements contenus dans l'attestation de fin d'apprentissage. Une fois l'attestation de fin d'apprentissage confirmée, le bureau de service local délivrera un certificat d'apprentissage à l'apprenti(e).

Métiers spécialisés Ontario recevra une notification de la fin de l'apprentissage.

- Si l'apprenti(e) a terminé un programme relatif à un **métier à accréditation obligatoire**, Métiers spécialisés Ontario inscrira automatiquement l'apprenti(e) pour un certificat de qualification temporaire afin qu'il ou qu'elle puisse continuer d'exercer légalement son métier pendant un an, tout en se préparant en vue de l'examen de certification.
- Si un(e) apprenti(e) termine son apprentissage dans un **métier à accréditation non obligatoire** et qu'il existe un examen menant à l'obtention d'un certificat de qualification, il ou elle doit réussir l'examen pour recevoir un certificat de qualification de Métiers spécialisés Ontario.

Pour obtenir la permission de fixer la date et l'heure de l'examen après la confirmation de l'apprentissage, vous devez tout d'abord communiquer avec les Services à la clientèle de Métiers spécialisés Ontario au 647-847-3000 ou sans frais au 1-855-299-0028 pour acquitter les frais de l'examen de certification. Après avoir payé vos frais d'examen auprès de Métiers spécialisés Ontario, réservez votre place en communiquant avec votre bureau de service local d'Emploi Ontario.

Annexe C – Validation des ensembles de compétences pour les parrains (marraines)

Vous trouverez les numéros et les titres des ensembles de compétences dans la table des matières du registre. En validant chacun des ensembles de compétences présentés dans le tableau ci-dessous, vous confirmez de façon définitive, à titre de parrain (marraine) de l'apprenti(e), qu'il ou elle a démontré sa compétence relativement à toutes les compétences obligatoires que prévoit l'ensemble.

N° de l'ensemble de compétences	Titre de l'ensemble de compétences	Signature du signataire autorisé
5570.0	Pratiques et méthodes de travail sécuritaires	
5571.0	Compétences professionnelles	
5572.0	Effectuer des travaux d'établi	
5573.0	Manutentionner des matériaux Optional - 5573.1, 5573.6, 5573.7, 5573.8	
5574.0	Entretien des bogies Optional – 5574.10	
5575.0	Entretien des châssis Optional – 5575.6	
5576.0	Entretien des freins	
5577.0	Entretien des dispositifs de sécurité des wagons	
5578.0	Effectuer des inspections de sécurité et d'entretien Optional - 5578.1, 5578.4, 5578.6	
5579.0	Entretien des caisses des wagons	
5580.0	Entretien des voitures de chemin de fer (cet objectif est optionnel)	

Réservé à l'usage du ministère du Travail, de l'Immigration, de la Formation et du Développement des compétences :

Vérification que le (la) parrain (marraine) est le parrain officiel le plus récent : Oui () Non ()

Documentation d'appui pour les heures effectuées jointe : Oui () Non ()

Achèvement de la formation en classe vérifié : Oui () Non ()

Nom de l'employé(e) _____ Signature _____ Date _____

Annexe D – Bureaux de service locaux en Ontario
 Pour la liste des bureaux actuels, rendez-vous au :
ontario.ca/fr/page/bureau-dapprentissage-demploi-ontario

Emplacement	Adresse	Emplacement	Adresse
Barrie 705-737-1431	55, prom. Cedar Pointe, bureau 609, Barrie (Ontario) L4N 5R7	Marathon 807-346-1550	52, chemin Peninsula, bureau 103, Marathon (Ontario) P0T 2E0
Belleville 613-968-5558 1-800-953-6885	199, rue Front Nord, Belleville (Ontario) K8P 3B5	Markham 905-513-2695	140, promenade Allstate, bureau 505, Markham (Ontario) L3R 5Y8
Brantford 519-756-5197	505, chemin Park Nord, bureau 201, Brantford (Ontario) N3R 7K8	North Bay 705-495-8515 1-800-236-0744	200, 1 ^{re} avenue Ouest, North Bay (Ontario) P1B 3B9
Chatham 519-354-2766 1-800-214-8284	870, rue Richmond Ouest, 1 ^{er} étage, Chatham (Ontario) N7M 5J5	Ottawa 613-731-7100 1-877-221-1220	Preston Square, 347, rue Preston, bureau 310 Ottawa (Ontario) K1S 3H8
Cornwall 613-938-9702 1-877-668-6604	132, 2 ^e rue Est, bureau 202, Cornwall (Ontario) K6H 1Y4	Owen Sound 519-376-5790 1-800-838-9468	1450, 1 ^{re} avenue Ouest, bureau 100, Owen Sound (Ontario) N4K 6W2
Dryden 807-456-2665 1-800-734-9572	Édifice du gouvernement provincial, 479, rue Government, Dryden (Ontario) P8N 3K9	Peel 905-279-7333 1-800-736-5520	The Emerald Centre, 10, prom. Kingsbridge Garden, bureau 404, Mississauga (Ontario) L5R 3K6
Durham 905-433-0595 1-800-461-4608	78, rue Richmond Ouest, Oshawa (Ontario) L1G 1E1	Pembroke 613-735-3911 1-800-807-0227	615, rue Pembroke Est, Pembroke (Ontario) K8A 3L7
Elliot Lake 1-800-236-8817	50, prom. Hillside Nord, Elliot Lake (Ontario) P5A 1X4	Peterborough 705-745-1918 1-877-433-6555	901, rue Lansdowne Ouest, Peterborough (Ontario) K9J 1Z5
Fort Frances 807-274-8634	922, rue Scott, 2 ^e étage, Fort Frances (Ontario) P9A 1J4	Sarnia 519-542-7705 1-800-363-8453	Centre commercial Bayside, 150, rue Christina Nord, Sarnia (Ontario) N7T 7W5
Geraldton 807-854-1966	208, av. Beamish Ouest Geraldton (Ontario) P0T 1M0	Sault Ste. Marie 705-945-6815 1-800-236-8817	477, rue Queen Est, 4 ^e étage, Sault Ste. Marie (Ontario) P6A 1Z5
Halton 905-842-5105 1-844-901-5105	700, promenade Dorval, bureau 201, Oakville (Ontario) L6K 3V3	St. Catharines 905-704-2991 1-800-263-4475	Garden City Tower, 301, rue St Paul Est, 10 ^e étage, St Catharines (Ontario) L2R 7R4
Hamilton 905-521-7764 1-800-668-4479	Édifice Ellen Fairclough, 119, rue King Ouest, 8 ^e étage, Hamilton (Ontario) L8P 4Y7	Sudbury 705-564-3030 1-800-603-5999	159, rue Cedar, bureau 506, Sudbury (Ontario) P3E 6A5
Kapuskasing 705-465-5785 705-235-1950	Édifice du gouvernement de l'Ontario, 122, chemin Government Ouest, Kapuskasing (Ontario) P5N 2X8	Thunder Bay 807-346-1550 1-800-439-5493	189, chemin Red River, bureau 103, Thunder Bay (Ontario) P7B 1A2
Kenora 807-468-2879 1-800-734-9572	227 1/2, rue Second Sud, Kenora (Ontario) P9N 1G4	Timmins 705-235-1950 1-877-275-5139	Édifice du gouvernement de l'Ontario, 5520, Route 101 Est, aile B, South Porcupine (Ontario) P0N 1H0
Kingston 613-548-1151 1-866-973-4043	Alliance Business Centre, 299, rue Concession, bureau 201, Kingston (Ontario) K7K 2B9	Toronto-Centre 416-927-7366 1-800-387-5656	2, av. St. Clair Ouest, 11 ^e étage, Toronto (Ontario) M4A 1L5
Kitchener 519-653-5758 1-866-877-0099	4275, rue King Est, Kitchener (Ontario) N2P 2E9	Toronto-Sud 416-326-5800	625, rue Church, 1 ^{er} étage, Toronto (Ontario) M7A 2B5
London 519-675-7788 1-800-265-1050	1200, chemin commissioners Est, bureau 72, London (Ontario) N5Z 4R3	Windsor 519-973-1441	Roundhouse Centre, 3155, avenue Howard, 2 ^e étage, bureau 200, Windsor (Ontario) N8X 4Y8

Diagramme Profil d'Analyse des Compétences (PAC)

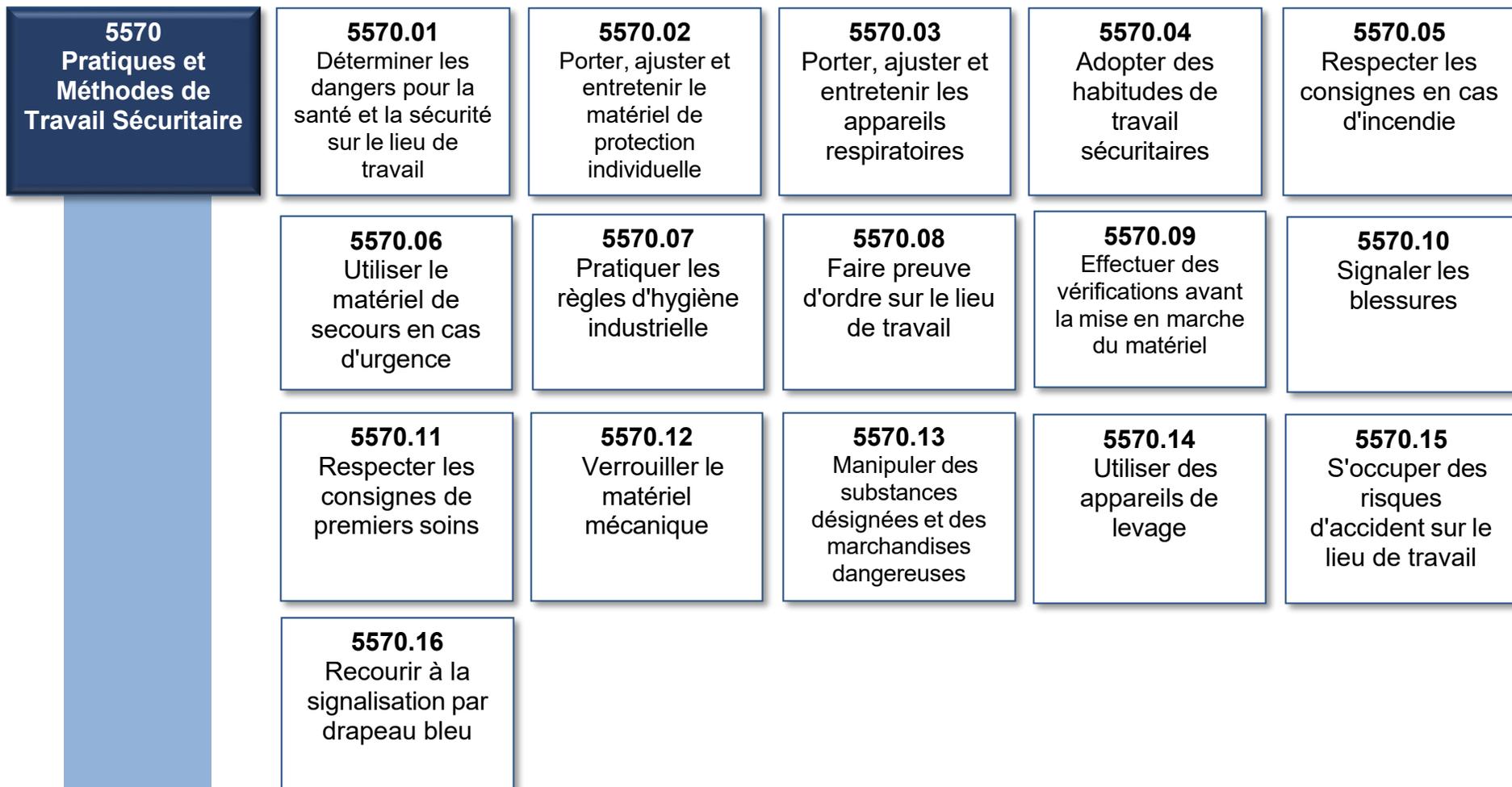


Diagramme Profile d'Analyse des Compétences: Technicien de Wagon de Chemin de Fer(Tous les ensembles de compétences non ombrés doivent être acquis)

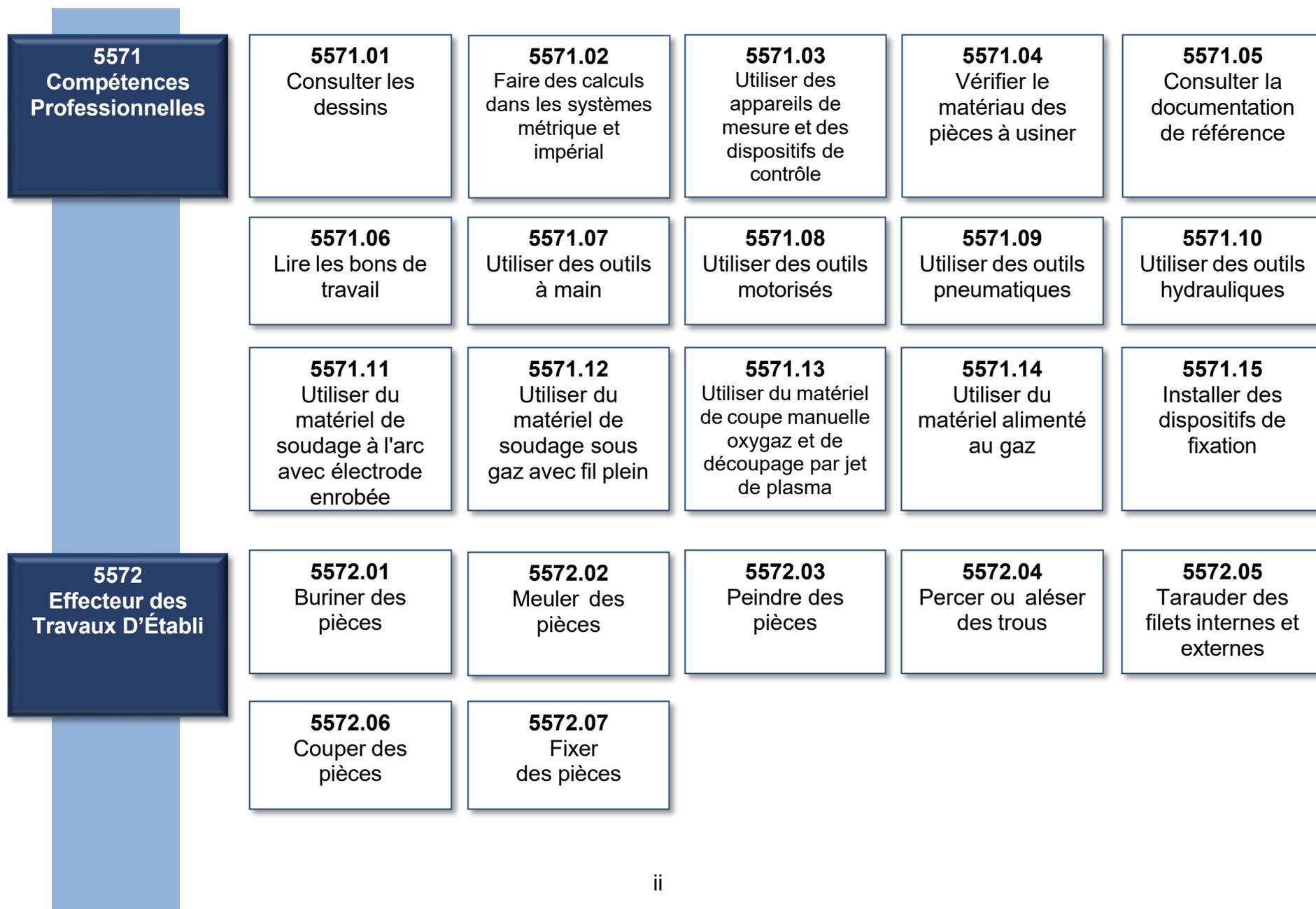


Diagramme Profile d'Analyse des Compétences: Technicien de Wagon de Chemin de Fer(Tous les ensembles de compétences non ombrés doivent être acquis)



Diagramme Profile d'Analyse des Compétences: Technicien de Wagon de Chemin de Fer(Tous les ensembles de compétences non ombrés doivent être acquis)

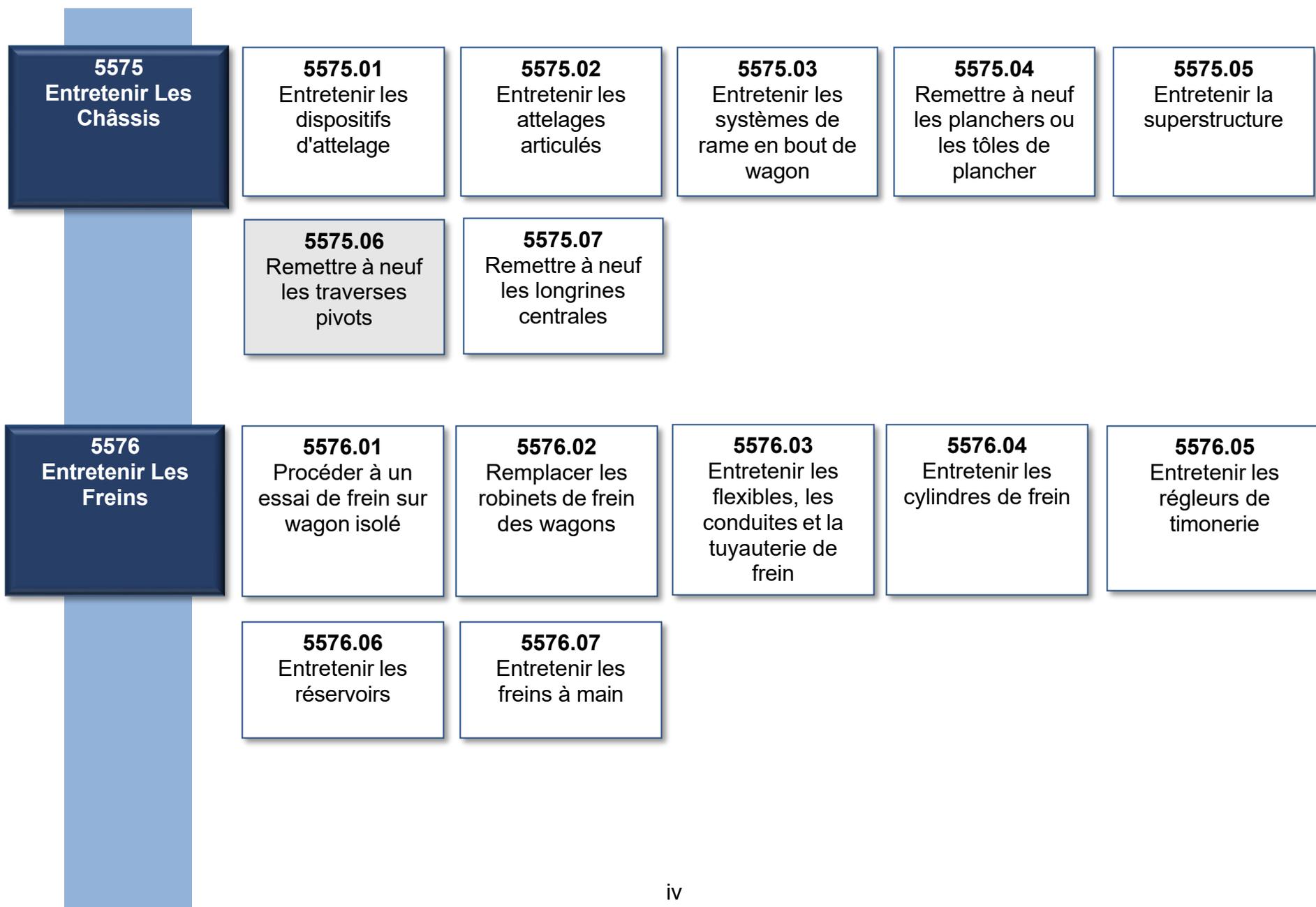
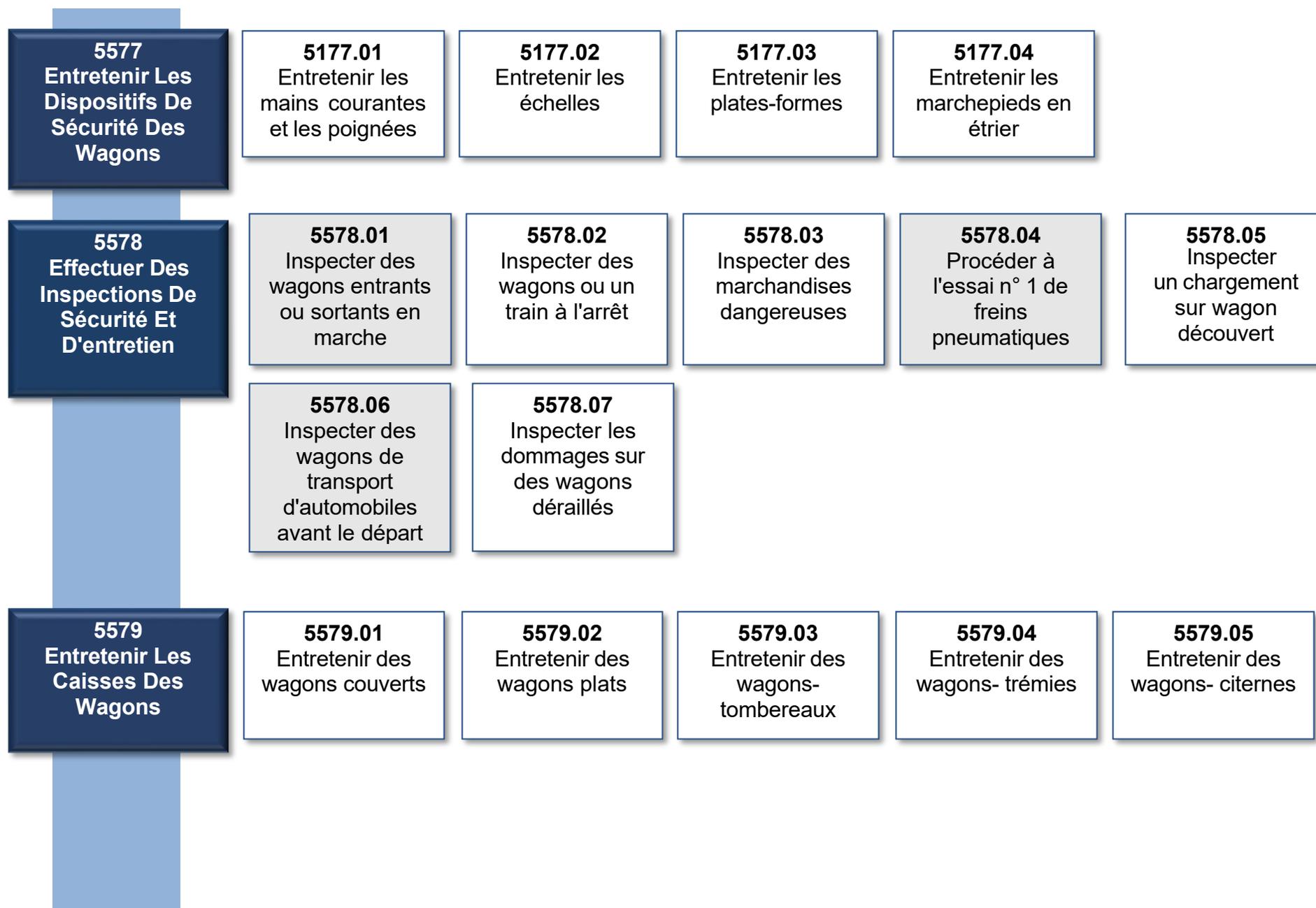
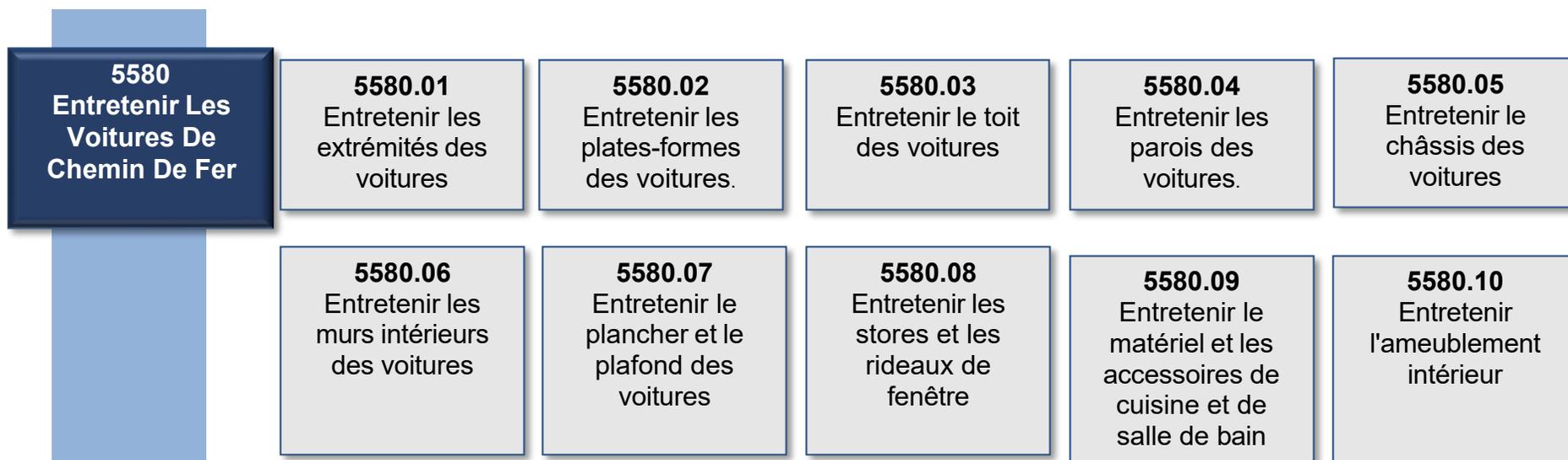


Diagramme Profile d'Analyse des Compétences: Technicien de Wagon de Chemin de Fer(Tous les ensembles de compétences non ombrés doivent être acquis)





Achèvement du programme d'apprentissage

Si votre parrain (marraine) affirme que vous avez acquis les compétences exigées, que vous avez effectué les heures de travail requises et que vous avez terminé tous les niveaux de formation en classe établis pour votre métier :

- ✓ Suivez les instructions fournies dans l'attestation de fin d'apprentissage (Annexe A) du registre.
- ✓ Répondez à toutes les questions du personnel du MTIFDC, et fournissez-lui toute documentation supplémentaire requise.
- ✓ Une fois la fin de l'apprentissage confirmée, le MTIFDC vous délivrera un certificat d'apprentissage et en informera Métiers spécialisés Ontario.

Après votre apprentissage

Si vous exercez un métier pour lequel il existe un examen de certification, Métiers spécialisés Ontario recevra un avis de fin d'apprentissage.

Pour les métiers à accréditation obligatoire, vous recevrez un certificat de qualification temporaire qui vous permettra de travailler légalement pendant une période maximale de 12 mois, jusqu'à ce que vous réussissiez votre examen.

Pour un métier à accréditation non obligatoire, une fois que vous aurez réussi votre examen, vous recevrez un certificat de qualification pour votre métier.

Comment vous préparer pour votre examen

- **Pour acquitter les frais liés à un examen menant à l'obtention d'un certificat de qualification, veuillez communiquer avec les Services à la clientèle de Métiers spécialisés Ontario au : 647-847-3000 ou sans frais au 1-855-299-0028**
- **Pour réserver une place pour votre examen :** Après avoir acquitté les frais, communiquez avec votre bureau de service local pour fixer la date et l'heure de votre examen.
- **Téléchargez le guide de préparation à l'examen de Métiers spécialisés Ontario à l'adresse :**
[Ressources pour l'examen – Métiers spécialisés Ontario](#) et/ou consultez le **guide de préparation à l'examen pour les métiers désignés Sceau rouge :**
sceau-rouge.ca



[Métiers spécialisés Ontario](#)